



LIAISONS

Novembre 2006
N° 281
5 numéros/an

2,20€



LAÏQUES



Sale temps pour les élèves sans papiers

**LE DROIT
RENFORCÉ
DES PARENTS
D'ÉLÈVES**

> ARTS PREMIERS

**LE PATRIMOINE
DES SANS-PAPIERS**

> PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
**UN PROJET DE LOI
DANGEREUX**

> ALTERNATIVES ÉDUCATIVES
**L'ÉCOLE
QUE NOUS VOULONS**



L'assurance scolaire n°1 en France

Plus de
10 millions
d'enfants
assurés



www.maerp.fr

**Pour la bonne protection de vos enfants,
à l'école et hors de l'école, reposez-vous sur un spécialiste.**

L'enfant n'est pas un adulte, les risques auxquels il peut être exposé sont spécifiques et multiples. La MAE connaît ces risques et les inclut dans ses différentes protections. Que votre enfant se blesse seul ou qu'il blesse un autre enfant, qu'il subisse ou cause des dommages, la MAE a tout prévu pour vous assurer une totale tranquillité d'esprit en cas d'accident.

- **Intervention immédiate**, même s'il n'y a pas de responsable reconnu,
- **Indemnisation dès le 1^{er} euro**, sans aucune franchise,
- **Prise en charge des frais de soins**, en complément des remboursements de la Sécurité sociale,
- **École à domicile**, en cas d'immobilisation prolongée,
- **Forfaits importants pour les dents et les lunettes**,
- **Protection 24h/24, 365j/an, en tout lieu**, pour moins de 30 €/an.

La MAE est le choix de la FCPE en matière d'assurance scolaire.

CORRESPONDANCE

LA PAROLE DES LECTEURS

COMMUNITÉS : UN MALENTENDU

Le dernier numéro de *Liaisons Laïques* déplorait le manque de communication avec la Ville sur le dossier *sanitaires scolaires* et l'absence de réunion du groupe de travail institué sur ce thème.

Je marque ma surprise et vous rappelle que le groupe de travail *sanitaires scolaires* auquel la FCPE a participé, a clos ses travaux d'un commun accord lors de sa réunion du 16 janvier 2005. La conclusion de ses travaux a pris la forme d'un compte rendu établissant les éléments de constats, la réalisation et la programmation des travaux ainsi que les prescriptions souhaitées. Une information objective aurait consisté à rapporter son contenu à vos adhérents. (...)

Je précise que la Ville de Paris a poursuivi son effort d'investissement en la matière et qu'un nouveau bilan des réalisations sera établi à l'issue de la campagne estivale. En revanche, je déplore que l'Académie n'ait pas de son côté donné de suites sur le volet des usages et des comportements, ce que vous omettez de dire...

Éric Ferrand
Adjoint au maire de Paris

Nous admettons volontiers que ce passage, sorti de son contexte, a pu vous choquer. Il s'agissait d'un compte rendu – trop succinct – de l'activité de la commission architecture, qui faisait allusion aux attentes et aux perspectives dont nous faisons état dans notre rapport d'activité antérieur, (*Liaisons laïques* n° 275 mai 2005), dont le contenu, plus explicite, aurait pu être repris *in extenso*, puisque, de notre point de vue, rien de nouveau ne s'est produit durant cette période.

Ainsi, votre courrier nous donne l'excellente occasion de réitérer nos



demandes dans le domaine des toilettes scolaires :

– Réunion d'un groupe de travail **sanitaires scolaires consacré au 2nd degré : nombreux sont les conseils locaux de collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur municipaux qui se plaignent du mauvais état ou de l'insuffisance numérique des toilettes scolaires ;**

– Poursuivre la réflexion sur l'équipement des toilettes des 1^{er} et 2nd degrés (dévidoirs de papier, séchage des mains, fontaines à eau) ;

– Poursuite de l'effort d'investissement et bilan des réalisations de la Ville.

Comme vous, nous regrettons l'absence d'implication du rectorat de Paris, qui ne se décide pas à jouer son rôle, sachant qu'une partie du problème des toilettes scolaires serait résolue si la surveillance des élèves pendant les récréations et les interclasses était mieux assurée : nous sommes sur ce point en complet accord avec la conclusion du groupe de travail.

M. S. & S. A.

UNE MOTION DE POIDS

Je voudrais vous dire notre grande satisfaction de la motion votée au congrès sur le poids des cartables, entre autres. J'espère qu'avec l'action de la Fédération nationale, nous pourrions gagner dans nos établissements sur cette question. Nous ne lâcherons pas.

Agnès Lainé - Le Teuff
Collège Charlemagne
Paris IV^e

RESF PÉTITIONS

La FCPE-Paris a mis en ligne plus de 200 pétitions de soutien aux élèves et à leurs parents sans papiers. Rendez-vous tous sur le site collectif des conseils locaux accessible à partir du site de la FCPE-Paris :

www.fcpe75.org

féderation

**AU CŒUR
DE LA FCPE**

UN BUREAU NATIONAL RENOUVELÉ

Au terme du congrès de Périgueux (lire page 22), qui a vu le départ de Georges Dupon-Lahitte, le conseil d'administration national de la FCPE a élu son nouveau bureau. Il se compose comme suit :

PRÉSIDENT

Faride Hamana (Dordogne)

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Isabelle Jalabert (Jura)

TRÉSORIER GÉNÉRAL

Éric Anglade (Var)

VICE-PRÉSIDENTS,

Dominique Padro (Tarn-&-Garonne)

Jean-Louis Dupuis (Pas-de-Calais)

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS

Christiane Allain (Loire-Atlantique)

Jean-Jacques Hazan (Paris)

TRÉSORIÈRE GÉNÉRALE ADJOINTE

Dominique Nussard (Isère)

DÉPART

DE ROGER PATURAUD ET DE BERNARD RULLIER

En raison de leur manque d'assiduité, Roger Paturaud et Bernard



Rullier, deux élus départementaux, ont été considérés comme démissionnaires du conseil d'administration du CDPE. Leur mandat a pris fin au terme du congrès réuni au lycée Raspail.

En fin d'une lettre de quatre pages adressée le 15 mai à Michel Sangam, Roger Paturaud évoque « le rabougrissement, le recroquevillement, [qui fait] ressentir toute position différente comme une critique ad hominem ».

De son côté, Bernard Rullier explique le 22 mai que ses « nouvelles-fonctions à un poste de responsabilité et de "visibilité" politique importantes, comme secrétaire général du groupe

socialiste au Sénat, n'ont pu [lui] permettre d'assumer [son] mandat, contrairement à ce [qu'il espérait lorsqu'il s'est présenté] aux suffrages du congrès de 2003 ». Bernard Rullier exprime la surprise qui a été la sienne en constatant « la très lourde charge que les administrateurs départementaux de la FCPE doivent assurer ».

RETRAITE ET VŒUX DE MARIE-ANGE GARBY

Dans un message adressé à Hamilton dos Santos et à l'ensemble des membres de la commission ASEH (ex AIS), Marie-Ange Garby, qui représentait depuis de nombreuses années la FCPE dans les CCPE, fait valoir ses droits à la retraite associative. À cette occasion, Marie-Ange Garby exprime ses vœux « pour la réussite des actions que mène la FCPE en faveur des enfants relevant de l'AIS et de leurs parents ».

Hamilton dos Santos, qui regrette ce départ, a salué « l'engagement militant, la générosité et le courage » de Marie-Ange Garby pour l'inclusion au sein de l'école publique des enfants en situation de handicap.

LES MARDIS DE LA FORMATION

De 20 h à 22 h

Animation d'un conseil (local) de parents d'élèves – préparation des élections
3 octobre 2006

Internet pour tous
17 octobre 2006

Parents élus dans les conseils d'école
7 novembre 2006

Parents élus au conseil d'administration des collèges et lycées
14 novembre 2006

Budget des établissements du 2nd degré
21 novembre 2006

Handicap : les nouveaux textes
5 décembre 2006

Dotation globale horaire
16 janvier 2007

Orientation (nouveau)
15 mai 2007

Commissions d'appel
5 juin 2007

EN PROJET (date non encore fixée)
Conseils de discipline et vie scolaire

liaisons laïques

revue d'informations scolaires
et socioculturelles

NOVEMBRE 2006

N° 281

éditeur

FCPE PARIS

Conseil départemental
de parents d'élèves
14 rue d'Astorg - Paris VIII^e
CCP Paris 15 689 39 Z
Tél. : 01 42 65 05 98
www.fcpe75.org

liaisons.laïques@fcpe75.org

directeur de publication
Michel Sangam

rédacteur en chef
Olivier Messac

secrétaire de rédaction
Sylvie Younane

comité de rédaction
Anne-Laure Barbe
Fabienne Messica
Luc Pasquier
Hamilton dos Santos

ont également participé
à la rédaction de ce numéro

Albertine
Sylvie Antonin
Françoise Brugière
Jean Carlier
Bernard Dubois
Patrice Crampon
Laurence Deléarde
Rémy Demichelis
Guibert Lejeune
Luc Pasquier
Anne-Charlotte Sangam

illustrations
Paul Gendrot

photographies
Jean-Luc Fourneaux
Régis Lindeperg
Olivier Messac
Sylvie Younane

conception graphique
Régis Lindeperg
Olivier Messac

maquette
Atelier CDPE

remerciements
Hélène Chantemerle

sources info
Le Café pédagogique
22 rue Alphand, Paris XIII^e
www.cafepedagogique.net

impression
Imprimerie Henry
62170 Montreuil-sur-Mer

routage
Presse pluriel
19 rue Frédéric-Lemaître, Paris XX^e

gérante
Marie-Hélène Notis

com. paritaire n° 0308 G 82847
dépôt légal à parution
ISSN : 1623-5169
tirage 14 000 ex.

FÉDÉRATION

La parole des lecteurs

Au cœur de la FCPE

L'écho des conseils locaux

Éditorial

Le conseil départemental

Les



POLITIQUE ÉDUCATIVE

L'école que nous voulons

Carte scolaire : Paris zone sensible

Enseignant pro : Le mal-aimé



VIE SCOLAIRE

Le Point sans interrogation



CULTURE

Le patrimoine des sans-papiers

3

3

4

6

7

8

9

10

ACTUALITÉ

10

Échos et ruades

11

Le droit des parents d'élèves

12



12

14

15

16

SOCIÉTÉ

16

Le sale été des élèves sans papiers

17

Un dangereux projet de loi

20

Génération précaire

21

Laïcité électorale

19



19

22

CONGRÈS

22

60^e congrès national

24

59^e congrès départemental



29

29

30

ANNONCES & AGENDA

30

Mots croisés d'Albertine

fédération

L'ÉCHO DES CONSEILS LOCAUX

SAVOIR DIRE NON !

6



2006 voit la naissance de la Gazette du docteur Magnan et le retour des Synthèses de Lavoisier. Après la mobilisation contre le CPE, les bulletins locaux mettent l'accent sur le handicap, les voyages, le refus de la chaise vide.

Inspirées par l'analyse de la fédération nationale sur le CPE, la une du numéro de mai du *Pavé de Victor H.* (lycée Victor-Hugo, III^e) et celle de la *Gazette du docteur Magnan* (Claude-Monet XIII^e), tirent en chœur : « *CPE : la victoire d'une jeunesse responsable* ». Le premier précisant : « *Parce qu'elle s'est mobilisée avec une grande maturité sur une cause juste, la jeunesse a gagné son combat.* » Sur le même sujet, les *Synthèses de Lavoisier* (V^e) rappellent que « *la FCPE défend une conception généreuse de l'éducation et s'insurge lorsque les règles de protection des futurs salariés que sont leurs enfants sont compromises. La loi sur l'égalité des chances est bien une tentative de faire admettre dès l'enfance la perspective de la précarité. N'oublions pas que cette loi abaisse l'apprentissage à 14 ans, alors que l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans. Chacun pour soi et l'inquiétude pour tous, sauf quelques-uns. Non !* » Gardons ce NON à l'esprit.

VOYAGES : LE DÉBAT EST OUVERT

Dans son numéro de juin, *Liaisons J. B.-Say* (XVI^e) propose une révision de la charte des voyages scolaires avec deux propositions phare. D'un côté : « *pour le conseil d'administration (CA) de juin, la présentation d'un premier calendrier constitué des voyages scolaires reconduits chaque année et ceux que les professeurs savent vouloir organiser pour l'année scolaire à venir* ». De l'autre : « *pour le CA de rentrée, le calendrier comprenant tout ou partie des voyages présentés en juin ainsi que les nouveaux voyages envisagés pour l'année en cours* ». Que ces modalités inspirent les établissements qui actuellement traînent les pieds pour instaurer une charte des voyages demandée à cor et à cri par la FCPE.

SANS-PAPIERS : LA MENACE PLANE

La *Gazette du docteur Magnan* dans un article intitulé *Arbitraire : élèves vos papiers* rappelle que selon les déclarations du ministre de l'intérieur, « *les élèves majeurs ou enfants de parents sans papiers doivent être expulsés avec leurs parents, et ce quel que soit le sort qui les attend dans leur pays d'origine dont les situations de misère ou d'atrocités sont longuement évoquées par une actualité unanime* ». Objectif du ministre : 25 000 ré-acheminements d'ici décembre. La question est posée par le *Pavé de Victor H.* : « *Est-il concevable d'imaginer nos enfants étudier paisiblement Hugo ou Zola, quand leurs camarades seraient entravés, scotchés à leur siège d'avion, renvoyés à ceux qu'ils ont fuis, leur nom rayé des listes d'appel?* » La réponse est NON, cent fois NON, nous continuerons à nous battre au sein du RESF et de nos établissements.

Laurence Deléarde



GÉNÉROSITÉ OU POUDRE AUX YEUX

Que penser de la loi de 2005 sur le handicap ? La *Gazette du docteur Magnan* souligne que, selon cette loi, « *Tout élève handicapé doit être inscrit dans son établissement scolaire de proximité, mais qu'il peut très bien être scolarisé dans une autre structure. Malgré cette avancée avec la création des maisons départementales du handicap, qui permettent une prise en charge tout au long de la vie, l'inquiétude demeure. En [raison du] dessaisissement partiel de l'Éducation nationale de ses responsabilités, cette loi risque de déresponsabiliser les établissements scolaires* ». La *Gazette* remarque que « *cette réforme écarte aussi en grande partie les associations de parents d'élèves* », et constate « *une grande désorganisation des structures d'accueil des handicapés, au détriment des élèves et familles concernés* ».



POUR UNE NOUVELLE ALLIANCE

éditorial

par
Michel Sangam

bulletin d'abonnement

Liaisons laïques

un an : 7 €
adhérents : 3,68 €

Nom :

Prénom :

Adresse :

Règlement à adresser au :
CDPE, 14 rue d'Astorg 75008 Paris
Tél. : 0142650598 - CCP : 1568939Z
liaisons.laiques@fcpe75.org

Avec l'apparence du bon sens, le ministre de l'Éducation nationale sape les bases de l'école de la République, en tentant d'obtenir l'assentiment des citoyens.

L'insuffisance, le saupoudrage des moyens en ZEP ? Qu'à cela ne tienne, concentrons-les sur quelques collèges (4 à Paris), sans omettre au passage de réduire leur dotation horaire (DHG) si jamais leurs effectifs viennent à baisser.

La lecture ? Robien tente d'imposer *le retour* au B.A. - BA en contradiction avec les instructions officielles. Enseignants et inspecteurs n'ont qu'à bien se tenir !

Les élèves en difficulté ? Un PPRE* et un contrat de responsabilité parental y répondront sinon ce sera l'apprentissage dès 14 ans. Les gêneurs, sortez-les !

Ils ne vont pas s'arrêter en si bon chemin. Des candidats à la présidentielle proposent la fin de la « carte scolaire » – pour un avenir meilleur avec la mise en concurrence des écoles et des collèges !

Face à cette terrible régression dans le droit fil de la loi Fillon, les parents réclament des moyens, des heures d'enseignement, des ouvertures de classes, que tous les cours soient assurés. Tout cela est nécessaire mais non suffisant.

À la redéfinition de l'école fondée sur la concurrence, la répression et la charité dans une perspective libérale de la société, nous devons opposer un autre dessein, revisiter, actualiser le pacte issu du conseil national de la résistance en 1945 sur la base de ses valeurs fondamentales : égalité, éducabilité et solidarité.

C'est le sens des travaux engagés au sein du collectif *l'École que nous voulons* qui, originalité de la démarche, rassemble des mouvements pédagogiques, des parents d'élèves et des organisations enseignantes.

Le succès de la première réunion publique le 30 mai au lycée Henri-IV (lire en page 12) indique une forte attente, une recherche de réponses dans un contexte marqué par un mouvement social d'une grande ampleur et profondeur.

Nous devons, tous ensemble, interroger la culture scolaire dans une perspective de démocratisation, repenser l'hétérogénéité en terme de chemins, de détours permettant à tous d'accéder aux savoirs, à la culture commune, rompre avec la vision du collège *petit lycée* alors qu'il est d'abord le prolongement de l'école commune. Pour cela, il convient de changer profondément le regard des enseignants, de l'Éducation nationale sur les élèves, les enfants et leurs parents. Cela conduira à changer profondément les méthodes, pédagogiques et d'évaluation, à ouvrir l'école aux parents et à faire une réelle place aux jeunes. Les parents revendiquent le droit à l'information sur ces méthodes, sur la pédagogie. Sur ces bases, nous appelons les parents, les enseignants, les personnels de l'Éducation nationale à réaliser une alliance pour travailler, réfléchir ensemble, élaborer les réponses afin de dessiner une perspective progressiste, pour l'école et la société.

Nous ferons connaître ces propositions et nous interpellons les candidats aux élections nationales de 2007 car il est de leur responsabilité d'apporter les solutions politiques, trop longtemps différées, aux questions éducatives majeures qui se posent à notre pays.

* PPRE : Plan personnalisé de réussite éducative

Mairie de Paris



partenaire financier de la FCPE-Paris

féderation

AU CŒUR DE LA FCPE QUI FAIT QUOI RUE D'ASTORG ?

LE BUREAU

PRÉSIDENT

Michel Sangam

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Anne-Laure Barbe

TRÉSORIÈRE GÉNÉRALE

Marie-Hélène Notis

VICE-PRÉSIDENT,

CHARGÉ DE LA COMMUNICATION
Olivier Messac

VICE-PRÉSIDENTE,

CHARGÉE DU 2^D DEGRÉ
Nadine Dumortier

VICE-PRÉSIDENT,

CHARGÉ DU 1^{ER} DEGRÉ
Bernard Dubois

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT

Luc Pasquier

SCOLARITÉ

MATERNELLE

Corinne Réti

Anne-Laure Barbe

ÉLÉMENTAIRE

Bernard Dubois

COLLÈGE

Claire Herlic

LYCÉE G^{AL} & TECHNOLOGIQUE

Nadine Dumortier

LYCÉE PROFESSIONNEL

Patrice Crampon

SECTORISATION

Nadine Dumortier

AFFECTATION & COMMISSIONS D'APPEL

Nadine Dumortier

Sylvie Basile

LANGUES

Anne-Laure Barbe

Catherine Chalom

ÉDUCATION POUR TOUS

LAÏCITÉ

Sylvie Younan & Luc Pasquier

ÉGALITÉ, MIXITÉ & DISCRIMINATION

Sylvie Younan

Michel Sangam, Nadine Dumortier,
Claire Herlic, Françoise Brugière
& Fabienne Messica

SCOLARISATION & HANDICAP (ASEH)

Hamilton dos Santos

Anne-Laure Barbe & Cécile Marelle

ARCHITECTURE, TRAVAUX, ACCESSIBILITÉ

Sylvie Antonin

Luc Pasquier & Hamilton dos Santos

R E S F & SANS-PAPIERS

Sylvie Basile

Anne-Laure Barbe

ASCOLARITÉ

Claire Herlic

GRATUITÉ

Claire Herlic

PÉRISCOLAIRE

RESTAURATION ET CAISSES DES ÉCOLES

Régis Lindeperg

Sylvie Antonin & Bernard Dubois

DEMI-PENSION & QUOTIENT FAMILIAL

Régis Lindeperg

Sylvie Antonin

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Régis Lindeperg

Fabienne Messica

SÉCURITÉ AUX ABORDS DES ÉCOLES

Anne-Laure Barbe

SANTÉ

Fabienne Messica

Hamilton dos Santos

SPORT

Patrice Crampon

BILAN DE MANDATURE

Régis Lindeperg

Anne-Laure Barbe, Olivier Messac,

Michel Sangam

VIE SCOLAIRE

VIOLENCE ET MÉDIATION

Olivier Messac

Claire Herlic & Anne-Laure Barbe

DISCIPLINE & RÈGLEMENTATION

Françoise Brugière

Nadine Dumortier

VOYAGES SCOLAIRES

Cécile Marelle

Olivier Messac

COOPÉRATIVES

& FOYERS SOCIO-ÉDUCATIFS

Luc Pasquier

Fabienne Messica

VIE ASSOCIATIVE

SUIVI DES CONSEILS LOCAUX, RELATIONS AVEC LES UNIONS LOCALES

Marie-Hélène Notis

Luc Pasquier & Michel Sangam

FORMATION

Patrice Crampon

Françoise Brugière

STATUTS

Olivier Messac

Luc Pasquier & Marie-Hélène Notis

INTERNET, SITE & LISTES DE DIFFUSION

Luc Pasquier

Marie-Hélène Notis & Sylvie Younan

FIP

Sylvie Younan

Anne-Laure Barbe & Régis Lindeperg

LIAISONS LAÏQUES

Olivier Messac, Fabienne Messica

Anne-Laure Barbe, Luc Pasquier,

Hamilton dos Santos, Michel Sangam

& Sylvie Younan

COMITÉ RÉGIONAL FCPE

Michel Sangam

Hamilton dos Santos & Olivier Messac

RELATIONS SYNDICALES & ASSOCIATIVES

Michel Sangam

INSTANCES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'É.N.

Michel Sangam, Bernard Dubois,

Nadine Dumortier, Anne-Laure Barbe,

Hamilton dos Santos ;

Sylvie Younan, Corinne Réti, Olivier

Messac, Claire Herlic & Cécile Marelle

CONSEIL INTERACADÉMIQUE ÎDF

Michel Sangam

Nadine Dumortier

CONSEIL ACADÉMIQUE

DES ASSOCIATIONS ÉDUCATIVES

Patrice Crampon, Claire Herlic

Sylvie Antonin

MAISON DU HANDICAP

Hamilton dos Santos

Anne-Laure Barbe

APPELS DE DISCIPLINE

Françoise Brugière

Nadine Dumortier

CONSEIL DE VIE LYCÉENNE

Olivier Messac

Claire Herlic

Fédération

AU CŒUR DE LA FCPE UN CONSEIL DÉPARTEMENTAL TOUJOURS PLUS FÉMININ

Sur le thème de l'égalité des droits à l'éducation, attentifs aux questions de vie scolaire, six candidats élus ou réélus confortent l'unité d'action du CDPE.



voyages scolaires, démocratie au lycée, coopérative à l'école, éducation sexuelle... sur le modèle de ce qui a été mené sur les toilettes.

Françoise Brugière

J'ai connu cinq présidents du CDPE, pas mal de dissensions et de conflits, mais aussi beaucoup de satisfactions. Ce qui m'a permis de tenir, c'est une volonté de construire dans le pragmatisme, le débat et la négociation plutôt que dans le conflit. (...)

Je souhaite poursuivre mon engagement pour l'égalité du droit devant l'éducation, pour la mixité sociale et scolaire, pour la considération de l'élève, du respect de ses droits, (...) Je souhaite défendre le principe d'égalité de l'enseignement pour tous, particulièrement pour les élèves qui risquent de voir leur scolarité interrompue du fait de la nouvelle législation en matière d'immigration.

Sylvie Basile

Nous devons renforcer notre légitimité en étant source d'informations sur ce qui se passe dans les établissements par la généralisation de micro-enquêtes [sur la vie scolaire] : FSE,



Je souhaite poursuivre mon action en faveur de la restauration scolaire et du périscolaire qui sont ou qui devraient être intimement liés.

Régis Lindeperg

Membre du Cedetim, de DEI-France et de la LDH, j'ai eu l'occasion de collaborer de l'extérieur avec la FCPE. Je travaille professionnellement sur les politiques éducatives des villes, ce qui me permet d'observer de près l'évolution des pratiques et doctrines éducatives. C'est cette expérience que je



voudrais mettre au service de la fédération.

Fabienne Messica

Trois enfants, un engagement FCPE de la maternelle au lycée. Un fort attachement aux principes fondateurs de la FCPE : laïcité, gratuité, équité de traite-



ment, solidarité, qualité du service public d'enseignement pour tous, intégration du handicap et des enfants non-francophones.

Cécile Marelle

La loi sur le handicap avance masquée. Au-delà des déclarations de principe, elle propose une prise en charge scolaire dérogatoire,

différentielle, particularisante, stigmatisante et source de culpabilisation pour les familles. Elle réduit les prérogatives de l'Éducation nationale, lamine le rôle des fédérations de parents d'élèves, conforte la mainmise des associations gestionnaires. Je souhaite militer pour le développement et l'inclusion de tous les élèves,



mettre mon expérience au service de la dignité des enfants.

Hamilton dos Santos

Élue à l'école de la Baleine et vice-présidente du CPE Belleville, je souhaite poursuivre mon engagement en faveur des principes défendus par la FCPE.

Corinne Réti



PARENTS PERDUS CHERCHENT ÉCOLE

Selon un sondage BVA pour *France inter* et *la Tribune* (mai 2006), 79 % des parents se disent satisfaits de l'école tout en déplorant la mauvaise qualité de l'enseignement ou des programmes (30 %), l'incompétence des professeurs (26 %), l'absentéisme (14 %), le manque de suivi des élèves (13 %), le manque de moyens dans l'Éducation nationale (25 %).

Les parents souhaitent une école plutôt conservatrice, chargée de transmettre les connaissances, de donner aux enfants le sens de la discipline (respect et politesse loin devant la confiance en soi, le travail d'équipe, la solidarité), de favoriser l'insertion professionnelle, d'améliorer l'orientation. Quant à l'esprit critique, c'est le cadet de leurs attentes.

Du côté du privé, c'est pire encore. Selon un sondage CSA pour la Croix (16 mai) et les APEL, 49 % des parents attendent de l'école qu'elle les aide à élever leur enfant. (Ah !) C'est plus manifeste chez les parents de milieu modestes, peu diplômés et urbains.

CARTE SCOLAIRE

Dans une question au Sénat, Nicole Borvo (CRC) a attiré l'attention du ministre de l'Éducation nationale, sur les mesures de carte scolaire (au sens propre) prévues pour la rentrée 2006 à Paris, c'est-à-dire la création de neuf postes pour l'accueil de près de mille nouveaux élèves. Pour M^{me} Borvo, « l'orientation s'accompagne d'un redéploiement de moyens en diminution, l'éducation des enfants handicapés est gravement mise en cause ».

À ce manque de moyens, s'ajoute une méthode de préparation de la carte scolaire (toujours au sens propre) qui ne prévoit qu'un seul conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN) complété par des mesures d'ajustements renvoyées à la rentrée de septembre. La sénatrice de Paris dénonce en outre « l'augmentation du seuil de fermeture de 26 à 27 élèves en élémentaire hors ZEP », rejoignant ainsi parents et enseignants qui protestent contre cet état de fait et souhaitent de meilleures conditions de scolarisation des enfants. Nicole Borvo demande une dotation supplémentaire pour l'ouver-

ture et le maintien des classes, une meilleure scolarisation des enfants en difficulté.

EFFICACITÉ ET ÉQUITÉ

Dans sa réponse, publiée au *Journal officiel* du 24 août 2006, le ministre Gilles de Robien fait valoir la priorité politique et budgétaire de la Nation, l'équité entre les régions, notamment le maintien du service public dans les zones rurales, la « volonté gouvernementale de favoriser la réussite des élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées pour l'indicateur social » (sic). Autrement dit et en deux mots, les mesures prises à l'encontre de l'école à Paris relèvent, selon le ministre de l'Éducation nationale, de « l'équité et de l'efficacité ». Il invite à prendre de plus amples informations auprès du recteur de l'Académie de Paris.

JEUNES EN SOUFFRANCE

Anne Boring, au nom de la commission éducation jeunesse de GayLib, un mouvement associé à l'UMP, qui évoque les problématiques sociales et politiques liées à l'homosexualité, s'est adressée, au printemps dernier, à la FCPE-Paris. GayLib, qui souhaite faire évoluer la législation française, qui envisage des actions de sensibilisation sur le thème des jeunes en souffrance (suicide, discriminations...), souhaite discuter avec la FCPE de certaines (sic) de ses propositions dans un cadre constructif, « un esprit d'ouverture le plus large possible ».

PARIS BREST

Ce n'est pas parce que le maire de Paris est très attaché à la sauvegarde du service public d'éducation, qu'il néglige pour autant les intérêts de certains établissements scolaires privés. Ainsi, Bertrand Delanoë a-t-il été, cet été, d'une bienveillante attention à l'égard de l'école Diwan, un établissement qui

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

ARTS PLASTIQUES, TECHNO ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Par jugement du 6 janvier 2005, le tribunal administratif de Lyon considère que les fournitures scolaires pour le cours d'arts plastiques constituent « une dépense de fonctionnement de l'établissement scolaire ».

Dans le même ordre d'idée, la cour administrative d'appel de Bordeaux, dans un arrêt du 17 janvier 2002, précise que « l'achat de matériels destinés à la fabrication d'objets par les élèves pendant les cours de technologie rentre dans les dépenses de fonctionnement [du collège]. Pour la cour, le coût en résultant ne peut légalement être mis à la charge des familles, [il] doit rester à la charge du budget de l'établissement ».

À ce propos, et en cas de problème, la Fédération nationale suggère de faire valoir cette jurisprudence auprès du chef d'établissement pour alimenter le dialogue.

Dans l'hypothèse où ces arguments ne seraient pas entendus, les conseils locaux sont invités à s'adresser au conseil départemental qui agira auprès de l'inspecteur d'académie pour qu'il exerce son contrôle de légalité sur la décision – explicite ou implicite – du chef d'établissement de mettre les familles à contribution pour l'achat de fournitures scolaires.

RÉGLEMENTATION

LE DROIT DES PARENTS D'ÉLÈVES RENFORCÉ

La note de présentation du décret sur les droits des parents d'élèves présentée au CSE le 10 juillet souligne que « la régularité et la qualité des relations construites avec les parents constituent un élément déterminant dans l'accomplissement de la mission confiée au service public de l'éducation ». Cependant, le texte reste très en deçà des revendications des associations de parents d'élèves. Le décret prévoit au moins deux réunions parents – professeurs par an, il ancre véritablement le droit d'expression des associations de parents dans l'établissement.

DISTRIBUTION DES DOCUMENTS

On retiendra surtout que « le directeur d'école ou le chef d'établissement doit permettre aux associations de parents d'élèves de faire connaître leur action auprès des autres parents d'élèves. À cet effet, (...) les documents remis en cours d'année sont distribués aux élèves pour être donnés à leurs parents au fur et à mesure de leur remise... Leur conte-

nu, qui doit respecter les principes de laïcité et de neutralité et les dispositions relatives à la vie privée et prohibant les injures et diffamations, relève de la seule responsabilité des associations. Dans le cas où le directeur d'école ou le chef d'établissement estime que ces documents ne respectent pas les principes et dispositions mentionnés ci-dessus, il en informe le responsable de l'association concernée », qui peut relever appel devant l'inspecteur d'Académie.

HORAIRES DE RÉUNION

Il est également à noter que les heures de réunion des conseils de classe, d'école et d'administration doivent être « fixées en dehors du temps scolaire » et compatibles avec les obligations professionnelles des parents. Ce n'est qu'après concertation des représentants des parents d'élèves que le chef d'établissement peut apporter « une dérogation pour tenir compte des spécificités de l'établissement, et notamment du calendrier des activités scolaires et des examens ».

relève du secteur privé hors contrat, et ne peut pour cette raison bénéficier de subvention municipale.

Bertrand Delanoë, qui a été informé de la situation critique rencontrée par Diwan (plus de locaux pour la rentrée scolaire), a fait savoir dans un communiqué de presse que « la Ville a trouvé dans son patrimoine, rue Liancourt, dans le XIV^e (NDLR : à proximité de la gare Montparnasse), des locaux qu'elle va louer à Diwan, (...) au tarif normal ». Le maire de Paris s'est déclaré « heureux d'avoir pu ainsi contribuer à maintenir cette école dans un arrondissement cher aux Bretons ».

HANDICAP

GOVERNEMENT HORS-LA-LOI

20.000 enfants et adolescents en situation de handicap sont actuellement sans prise en charge scolaire ou éducative. Plus le la moitié d'entre eux d'entre eux pourraient être scolarisés sans délai dans une école. La FCPE-

Paris rappelle que depuis février 2005, chaque enfant handicapé a droit à « un parcours de formation qui fait l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation assorti des ajustements nécessaires, en favorisant, chaque fois que c'est possible, la formation en milieu scolaire ordinaire ». Le gouvernement se révèle incapable d'exécuter la loi qu'il a lui-même fait voter.

LE VŒU DU CSE

Au cours de la réunion du dernier Conseil supérieur de l'éducation (CSE), un vœu relatif à l'accueil des enfants handicapés, présenté par les signataires du manifeste pour le droit à l'école, a été adopté à l'unanimité, soit 21 voix. Il y a eu six abstentions. Le texte stipule que « Le CSE souhaite une politique cohérente et ambitieuse de scolarisation des élèves en situation de handicap, qui implique que les moyens d'accompagnement et d'accueil soient effectifs et suffisants (formation, personnels spécialisés, AVS...) ; qu'une coopération réelle se mette en place entre les

structures et services dépendant du médico-social, sanitaire, et ceux de l'Éducation nationale.

Pour cela, le CSE demande que l'ensemble des textes interministériels soient élaborés au plus vite, en associant tous les partenaires concernés, qu'ils précisent la participation budgétaire de chaque ministère en faveur de cette scolarisation qui doit se dérouler en priorité en milieu ordinaire dans le respect du projet personnalisé de scolarisation de chaque jeune. »

LES DOUTES DU CRPH

Le Collectif pour la refondation de la politique du handicap (CRPH) qui regroupe notamment la FCPE, les DDEN, la FSU, le SE, la MGEN, la Jeunesse au plein air, la Ligue de l'enseignement, persiste à « douter de la capacité structurelle du cadre législatif à répondre aux attentes et aux besoins des personnes en situations de handicap ». Il dénonce l'insuffisance des moyens budgétaires pour appliquer la loi du 11 février 2005.

politique éducation

ALTERNATIVES ÉDUCATIVES L'ÉCOLE QUE NOUS VOULONS !

AU FIL DES DÉPÊCHES

LECTURE : ROBIEN TRISTE SIRE

Après que Roland Goigoux, professeur à l'IUFM d'Auvergne, a été exclu de la formation des inspecteurs de l'Éducation nationale où il assurait des cours sur l'apprentissage de la lecture, les organisations AGEEM, AFEF, CRAP, GFEN, ICEM, OCCE, SGEN, SE, UNSA-éducation, SUP' recherche, SI.EN, SNUipp, SNES, SNESup et SNPI ont dénoncé « la censure professionnelle exercée à l'encontre de M. Goigoux » par le ministre Robien. Les organisations signataires, qui « s'inquiètent de la propension du ministre à entretenir le trouble dans l'opinion sur l'apprentissage de la lecture », déplorent une décision qui « confirme l'émergence d'une pensée officielle visant à faire taire les pensées critiques et à mettre au pas la recherche et les corps d'inspection ». La formation des enseignants est menacée d'appauvrissement et, avec elle, la qualité de l'enseignement.

12

DU PAIN SUR LA PLANCHE

La question de l'école est trop importante pour la laisser aux mains de quelques-uns. Les mesures prises sont inquiétantes et il n'est pas possible de se satisfaire du statu quo. Pour l'avenir et bâtir l'école que nous voulons, les organisateurs * souhaitent réfléchir ensemble à l'émergence de solutions alternatives. Ils poursuivent, cette année, leur initiative à travers l'organisation de débats autour de trois thèmes : la lecture, l'individualisation-personnalisation-socialisation, les relations à construire entre parents, élèves et enseignants.

* FCPE-Paris, le GFEN, l'ICEM-Freinet et les syndicats enseignants : SGEN-CFDT, SNUipp-FSU et SUD éducation.

1. Jacques Lévine, docteur en psychologie et psychanalyse, est président de l'Association des groupes de soutien au soutien (AGSAS).

2. André Ouzoulias est professeur à l'IUFM et auteur d'ouvrages sur la difficulté de l'apprentissage de la lecture.

3. Jacques Bernardin est professeur à l'IUFM, secrétaire national du GFEN et chercheur.

Égalité des chances ou égalité des droits : comment rendre effective l'égalité d'accès aux savoirs ? Le débat, jeudi 30 mai au lycée Henri-IV, a attiré plus de 200 parents et enseignants.

C'est Christine Passerieux (GFEN) qui introduit le débat sur les enjeux politiques (voir encadré). Michel Sangam (FCPE-Paris) souligne, lui, la radicalité de cette initiative dans un contexte de mouvement social renaissant. Il identifie quatre questions clef à partir des menaces qui pèsent sur l'école :

◆ Qui est scolarisé, qui forme-t-on à l'école, au collège ? Tous les jeunes ou une partie d'entre eux, triée, à différentes étapes ?

◆ Qu'enseigne-t-on ? Quel contenu donnons-nous au socle ou référentiel culturel commun ? Ces deux notions recouvrent-elles la même chose ?

◆ Comment enseigne-t-on ? La question pédagogique est centrale, les parents seront de plus en plus amenés à l'aborder, en exprimant pour commencer leur droit à l'information.

◆ La coéducation : quelle relation humaine entre les enseignants, les adultes de l'Éducation nationale et les élèves, les parents ?

« Notre tâche commune, souligne Michel Sangam, c'est à la fois de résister aux attaques du gouvernement, d'agir pour davantage de moyens pour l'école publique mais aussi de poser la question des contenus, des objectifs - les deux niveaux étant indissociables. Les propositions qui émergeront de ces débats, il faudra les faire connaître et interpellier les candidats aux élections nationales. »

LES ENFANTS NON CONFORMES

Pour Jacques Lévine¹, « Depuis les années 60, le problème central, c'est la gestion d'enfants différents (hétérogénéité). L'institution a organisé les choses pour des enfants "pareil que prévu" (PQP, c'est-à-dire : conforme aux normes), or nous avons des "autrement que prévu" (AQP). Nous ne savons pas résoudre ce problème et le sys-

tème n'explique pas, ne dit pas comment faire. Le discours ambiant rejette la responsabilité de l'échec de l'école sur les enseignants et sur les parents alors que l'institution est grandement fautive. »

On demande aux enseignants de gérer une entité classe de 30 enfants, mais on ne leur explique pas comment veiller au développement de chacun, comment gérer les différences réelles : les enfants codirigeants, les indépendants actifs, les "pourraient mieux faire"... lesquels s'enfoncent dans la passivité. Il y a un risque réel de déshumanisation : il faudrait traiter ce problème autrement que par des exclusions.

La psychanalyse peut aider les enseignants à inciter les enfants à former couple avec le monde, à former couple avec leur pensée pour s'ouvrir au monde au lieu de former couple avec leur propre corps. Chaque enfant a besoin de construire un moi maison qui soit une sphère de délibération, un moi trajectoirel, parcours de croissance, entrée dans l'écrit, un moi groupal pour vivre avec les autres, un moi analysteur pour séparer l'essentiel du secondaire, un moi réparateur pour ne pas se laisser envahir par l'adversité. Il incombe à l'institution avec ses centres de recherche, de formation, d'élaborer les réponses, les solutions.

L'AGSAS propose la création d'une maison des tout-petits pour les 2-3 ans à l'école maternelle ; de diversifier le mode d'entrée dans la lecture et l'écrit : la lecture est un dialogue et non un mono apprentissage ; l'entrée dans l'écrit exprime le passage d'une structure enfantine à une structure sociale. Certains enfants ont davantage besoin d'aide, soit pour des raisons de développement, soit à cause de leur histoire. Le socle commun ne signifie pas qu'apprendre l'écrit, accéder à l'abstraction, se fait par un seul chemin.

L'ACSAS propose aussi des ateliers de philosophie : une expérience qui passionne des enfants. Enfin, face aux enfants porteurs d'un parcours accidenté, elle suggère d'abandonner la compassion et de s'appuyer sur ce qui est intact, donner de la *futurisation*, exprimer l'avenir, redonner confiance. Il faut regarder autrement les enfants en difficulté, entrer en communication, accéder à la logique de l'enfant : comment voit-il le monde, pourquoi utilise-il le jeu, l'irresponsabilité pour exister ?

OFFENSIVE ULTRA-LIBÉRALE

Pour André Ouzoulias², « *L'offensive sur la lecture est tout à fait symptomatique. C'est une offensive contre les pédagogues. Mais la bataille n'est pas finie. Des incitations à la délation visent les enseignants et inspecteurs rebelles. L'Éducation nationale a commandé au CNDP une grille d'analyse des manuels pour que les maires puissent apprécier la conformité des manuels. Il n'y a plus qu'un pas à franchir pour vanter la méthode extraordinaire "la planète des alpha" : la lecture en 7 jours !* »

Après de telles campagnes, il va falloir restaurer la confiance maître-parents-élèves. « *Il faut, ajoute M. Ouzoulias, changer profondément la pédagogie, écrire pour les parents en les considérant comme des personnes intelligentes et instruites (sic) ; mieux travailler l'oral en maternelle ; diffuser les pratiques efficaces pour aider les enfants à mieux comprendre les textes ; arrêter de penser qu'on peut former un maître en un an...* »

ANESTHÉSIE DU CORPS SOCIAL

Pour Jacques Bernardin³ : « *Les discours ambiants visent à diversifier les parcours et à baisser les ambitions culturelles pour se concentrer sur les compétences garantissant une meilleure adaptation à l'emploi. Il s'agit de rompre avec la dynamique de démocratisation scolaire, en amenant l'opinion publique à réclamer ces transformations. L'INSEE prévoit un développement d'emplois à très faible niveau de qualification dans le secteur du service à la personne notamment. On raisonne en termes d'employabilité.*

Il faut cependant distinguer l'individualisation utile comme méthode pédagogique et le système de l'individualisation qui justifie la sélection et fait de l'injustice sociale une insuffisance personnelle. »

La salle devait ensuite débattre de l'accueil des tout-petits, de la question de l'évaluation, de la personnalisation et de la relation parents et enseignants. La personnalisation selon Lévine n'est pas un danger extrême. Le regard sur l'enfant, sur le développement scolaire, identitaire de l'enfant est essentiel. M. Bernardin précise qu'il ne faut pas confondre personnalisation et individualisation. Le groupe sert le processus de personnalisation. Il faut réfléchir à un autre type de connaissance-reconnaissance. Il faut aussi développer les réunions de parents et communiquer sur la question de l'apprentissage de la lecture.

Les participants s'accordent à considérer la réponse à l'hétérogénéité comme le défi central auquel est confrontée l'école. Il faut repenser la culture scolaire, travailler le processus d'appropriation, des savoirs. Les participants appellent à une *alliance* entre parents et enseignants pour élaborer la réponse à ces défis. Les parents FCPE s'engagent à y contribuer pleinement.

Françoise Brugière

AU FIL DES DÉPÊCHES

LECTURE : POSITION DE LA PEEP

La PEEP a dénoncé, mardi 30 octobre, « *l'inadmissible campagne de délation des enseignants par les parents* » autour des méthodes d'apprentissage de la lecture. Elle déplore que la réussite des enfants tourne à « *l'enjeu d'idéologies politiciennes* ». La PEEP rappelle que « *la mise en œuvre pédagogique et didactique* » de l'enseignement de la lecture, « *est du ressort de l'enseignant, le mieux à même de connaître ses élèves et leurs besoins* ».

CHAMPIONS DU MONDE

Dans un rapport rendu public au printemps, l'OCDE constate que le fort taux de redoublement observé en France est tout aussi inutile que la sélection précoce. Les enquêtes internationales classent en tête les systèmes éducatifs qui ont banni le redoublement et la sélection précoce, qui ont choisi de mettre les moyens au service de la diversification des rythmes et d'une approche pédagogique plus différenciée. Pour la FCPE, cette évaluation de la nocivité du redoublement n'est ni une surprise ni une nouveauté. La Fédération préconise la suppression du redoublement, une mesure qui n'aura cependant d'effet positif sur la réussite des enfants en difficulté que si le gouvernement dégage des moyens permettant de mieux les prendre en charge.

L'INTRODUCTION DE CH. PASSERIEUX

La FCPE, le GFEN, l'ICEM, le SNUipp, Sud-éducation et le SGEN se réunissent depuis plusieurs mois pour réagir à l'offensive sans précédent menée par le gouvernement contre l'école publique. Pour les organisations, les mesures gouvernementales s'inscrivent dans une logique économique et idéologique qui signe un véritable renoncement aux ambitions que doit porter l'école dans un pays démocratique.

C'est le droit de tous les élèves à l'accès aux savoirs qui est remis en cause. La logique est aussi celle d'une école à deux vitesses dans une société à deux vitesses. Ces mesures populistes se réclament d'un apparent bon sens mais provoquent l'inquiétude des parents quant à l'avenir de leurs enfants. Elles rendent l'école responsable de tous les maux de la société en en rejetant la faute sur les enseignants.

Au nom d'une pseudo égalité des chances, la systématisation de l'individualisation ne peut que produire une ségrégation sociale renforcée ; systématisation qui ne répond pas plus à la réalité des problèmes que la répression ou la stigmatisation dès trois ans de tout ce qui s'écarterait de la norme. La désignation de certains parents comme « *mauvais parents* », la réduction de l'enseignement à des « *méthodes* », à une technique sans enjeux et sans valeurs reposent sur des falsifications, voire des mensonges. La difficulté scolaire reste un grave problème qui appelle d'autres réponses.

politique éducat

CARTE SCOLAIRE PARIS, ZONE SENSIBLE

AU FIL DES DÉPÊCHES

DÉSECTORISATION

Au terme du deuxième débat entre les postulants à l'investiture socialiste, Faride Hamana, nouveau président national, se déclare hostile à l'ouverture du périmètre des écoles et des secteurs de collège qui permettrait d'ouvrir aux familles un choix entre deux établissements. « Ce serait, dit-il, une manière de faire place à l'arbitraire. » M. Hamana rappelle que « le désaccord total de la Fédération [avec la proposition de Ségolène Royal] n'est pas nouveau », il manifeste sa satisfaction à voir les trois candidats à l'investiture socialiste revendiquer la destruction des établissements ghettos.

RÉVOLUTION À LA PEEP

Sur la sectorisation, la PEEP suggère qu'il peut être « envisagé d'imposer, (...) au même titre que la loi Gayssot demande à chaque commune d'accueillir 20% de logement HLM sur son territoire, aux collèges publics un pourcentage de 20% d'enfants issus de quartiers reconnus défavorisés. (...) Les dotations pourraient être mises en place en fonction de ces objectifs atteints ou dépassés. »

* Voir site Internet du ministère de l'Éducation nationale.

** Voir « Le leurre du choix du lycée » dans *Liaisons laïques* n° 277.

*** Par O. Gilotte et P. Girard, extrait de la revue *Éducation et formation*, n° 71, thème 2, juin 2005.

SECTORISATION ET ÉVITEMENT SCOLAIRE ***

La typologie nationale des collèges publics, réalisée à partir d'une série de variables sociodémographiques, scolaires, d'offre pédagogique et de politique d'accompagnement, est en grande partie déterminée par l'origine sociale et les résultats aux évaluations à l'entrée en sixième. Cette typologie confirme que Paris est le lieu où se côtoient les extrêmes. Si le principe de sectorisation est globalement bien respecté à Paris, on peut toutefois constater qu'un millier de dérogations, 8 %, s'apparentent à de l'évitement. Ces pratiques de contournement scolaire des familles consistent à scolariser leurs enfants dans un collège du groupe *urbain favorisé* alors que leur collège de secteur appartient au groupe *urbain défavorisé* ou *mixte socialement plutôt défavorisé*. L'évitement scolaire affecterait particulièrement vingt collèges publics. À cela vient s'ajouter ce que l'on peut qualifier d'évitement vers le privé, qui concerne plusieurs centaines d'élèves. Ces familles qui contournent la carte scolaire pour rejoindre le secteur privé sont de milieu social favorisé, rarement de nationalité étrangère, ont des résultats moyens aux évaluations. La fuite des meilleurs vers le privé est une idée reçue.

L'école occupe une place de choix dans l'actualité politico-médiatique. Doit-on s'en féliciter ? Rien n'est moins sûr, tant les cartes sont brouillées, les formules à l'emporte-pièce tenant lieu de débat.

Arrêtons-nous sur le sujet qui occupe les principaux candidats à la présidence de la République : la « carte scolaire ». Les mots fusent : suppression, maintien, assouplissement, durcissement, inefficace, au service de ceux qui la contournent... De quoi parle-t-on ? Sur quels objectifs juge-t-on de l'efficacité de cet outil ? Quel est le problème et son ampleur ?

Ce qu'on appelle vulgairement la « carte scolaire », c'est la sectorisation. La sectorisation est un outil de gestion administrative qui répartit les élèves dans les établissements. Cette répartition évolue en fonction de la démographie, des démolitions-constructions de logements (mais aussi d'écoles et de collèges)... de façon à stabiliser le plus possible les effectifs d'élèves.

MIXITÉ SOCIALE ?

Dans certains quartiers, ajouter ou retrancher une rue d'un périmètre d'école ou d'un secteur de collège peut modifier les caractéristiques socio-démographiques de

l'établissement. Ainsi les projets de modification font-ils l'objet de pressions parfois contradictoires. Si l'affectation des élèves est de la compétence de l'Académie, les collectivités territoriales définissent les secteurs*, sauf ceux des lycées parisiens qui ne sont pas sectorisés**.

SECTORISATION ET MIXITÉ SOCIALE

À Paris, la mixité, rare dans les quartiers, l'est encore moins dans les établissements surtout en collège en raison de la fuite de nombreuses familles. Faut-il alors durcir l'application de la sectorisation ? Oui, disent certains, si l'on veut encourager le recours au privé. Faut-il au contraire l'assouplir ? Les données nous manquent, mais il semble que bien des demandes de dérogations sont satisfaites tant que la pression sur un établissement reste *raisonnable*. Le rectorat évalue à un millier le nombre de dérogations abusives en collège, soit 8 % de l'effectif, à quelques centaines la fuite vers le privé (cf. encadré sur l'évitement).

LE CAS VITRUE

Pour exemple paradoxal, l'école Vitruve, qui pratique une pédagogie différente depuis 40 ans, fait l'objet à la fois de demande *entrantes* de familles attirées par le projet, mais aussi de demandes *sortantes* de familles effrayées par ce même projet. Néanmoins, la plupart des élèves sont issus du secteur, dans un quartier où se juxtaposent des situations sociales variées. Ainsi, une souplesse dans la sectorisation renforce ici la mixité sociale *naturelle* de ce quartier.

La sectorisation est un cadre nécessaire mais insuffisant. L'offre pédagogique d'options valorisantes peut aider certaines familles à surmonter leurs craintes. Le faux débat sur son sort ne saurait tenir lieu d'orientation politique.

Françoise Brugière

Toujours vanté par ceux qui se gardent d'y inscrire leurs enfants, l'enseignement professionnel reste une filière de relégation pour la quasi-totalité des acteurs de l'éducation, professionnels et parents confondus.

Quand verrons-nous un parent faire appel pour obtenir un passage en seconde professionnelle ?

COMMENT PEUT-ON ÊTRE PÂTISSIER ?

Alors que les filières professionnelles offrent des vrais parcours de réussite, l'immense majorité des principaux, des professeurs et des parents privilégie l'enseignement général, la voie professionnelle étant réservée aux *mauvais* élèves ou à ceux dont on veut se débarrasser - il suffit pour s'en convaincre de participer aux commissions d'appel. En caricaturant à peine, on décourage un jeune à être pâtissier parce qu'il a 15 en maths et on l'encourage à être pâtissier quand il a 15 en sport !

UNE ORIENTATION PAR DÉFAUT

Les causes de cette défection sont multiples. D'abord, l'orientation en professionnel est souvent effectuée par défaut. L'élève qui a un parcours scolaire chaotique a du mal à se projeter dans l'avenir. Et il risque fort de se retrouver dans une filière non souhaitée, conduisant à un métier pour lequel les offres d'emplois sont rares - souvent dans le tertiaire, au détriment de filières à l'embauche plus importante, notamment dans les filières industrielles. Peut-être faudrait-il que les entrepreneurs valorisent le travail dans ces secteurs (salaire, conditions de travail...) ? L'offre de formation dans certaines filières (SMS, par exemple) ne répond pas à la demande.

C'est en partie pour cela que l'affectation des élèves dans la filière qu'ils ont choisie n'est pas garantie, malgré l'informatisation du processus (qui évite les choix subjectifs des chefs d'établissements, à l'inverse de ce qui se passe pour l'affectation en lycée général et technologique). Des jeunes demandant une formation mécanique peuvent se retrouver dans une filière

cuisine et restauration, pour une simple question de place.

SITUATION PARADOXALE

Le paradoxe saute aux yeux : on maintient des formations avec peu de perspectives d'emploi et on ferme des filières où il y a de l'embauche (par exemple, l'électrotechnique au lycée Holweck). Sur la cinquantaine de lycées professionnels que compte la capitale, pas moins d'une quinzaine concerne le tertiaire.

L'Académie de Paris brille aussi par la rareté de ses « lycées des métiers », un label qui garantit la cohérence d'une offre de formation, du niveau 5 (CAP- BEP) au niveau 3 (bac+2 ou +3). Les établissements labellisés offrent une palette étendue de formations et de services, grâce notamment à un partenariat actif avec le milieu économique et les collectivités territoriales, la Région Île-de-France au premier chef. Compte tenu du cahier des charges, ils ont une vraie prise en compte des attentes des élèves et de l'adaptation aux besoins des employeurs. Mais qui sait que ça existe ?

LA FCPE ABSENTE

La FCPE et les parents d'élèves sont peu représentés dans l'enseignement professionnel. Est-ce pour ne pas s'exposer devant l'administration quand leurs enfants ont souvent été « montrés du doigt » au collège ? Parce qu'ils résident souvent loin de l'établissement ? Parce que, souvent issus de milieu ouvrier, ils n'ont pas le temps d'assister aux réunions ? Pourtant dans nombre de ces lycées, les équipes éducatives tentent de valoriser les élèves. C'est là que la coéducation pourrait se construire. À l'heure où les dirigeants mettent en exergue la démission des parents, nous devons nous engager dans les lycées professionnels.

Patrice Crampon

LE CSE REJETTE L'APPRENTISSAGE À 14 ANS

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a rejeté, jeudi 18 mai, par 38 voix contre 10, le projet de décret sur l'apprentissage à 14 ans.

Pour l'Union nationale lycéenne (UNL) ce texte constitue « une véritable discrimination sociale et une aberration économique ». « C'est là, dit-elle, une régression historique de plus de cinquante ans, un véritable renoncement à donner à chacun, pour dépasser les déterminismes sociaux, un niveau élevé de connaissances et de culture communes. (...) L'apprentissage dès 14 ans enferme les jeunes trop tôt dans une filière, avec bien peu de possibilités de retour en arrière. »

Cette opinion est partagée par la majorité des organisations siégeant au CSE. Pour le SNES, « Ce décret ne fait que décliner une loi qui institutionnalise l'éviction précoce du collège en construisant sur deux ans une filière qui remet, de fait, en cause la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. »

LA DÉCISION DU MINISTRE

Nonobstant l'avis du CSE, le ministre de Robien, a, dans une déclaration à la Chambre, assuré qu'il attendait pour la rentrée 2006 « au moins 15 000 élèves » en apprentissage à 14 ans. Il espère « doubler cet objectif à la rentrée 2007 ».

société

ÉDUCATION SANS FRONTIÈRES

LE SALE ÉTÉ

DES ÉLÈVES SANS PAPIERS

LA POSITION DE BERTRAND DELANOË

Bertrand Delanoë, a exprimé « *sa très vive inquiétude à la suite des propos tenus par Nicolas Sarkozy, qui a affirmé que seul un tiers des familles ayant déposé un dossier seraient régularisées* ». Le maire de Paris a souligné que « *pour tous les enfants scolarisés en France, qui ont investi dans un parcours scolaire en français, qui ont noué des amitiés, qui ont construit un cadre de vie, l'expulsion constitue un arrachement* ». M. Delanoë a déploré un « *durcissement de l'interprétation de la circulaire du 13 juin* », qu'il considère injuste et facteur de drames humains. La maire, favorable à une « *politique d'intégration des primo arrivants plus active* » a souhaité que la préfecture de police poursuive l'examen des dossiers « *avec humanité* ».



si le contexte est sensiblement différent, convient-il de citer ici un extrait du témoignage de l'instituteur Roger Bricaut (*Liaisons laïques* n° 258, septembre 2001) sur le traumatisme que provoque au sein de la communauté scolaire, la disparition, du jour au lendemain, d'un élève.

Sous l'Occupation, M. Bricaut enseignait à l'école de la rue Martel (X^e). En 1966, il écrit : « *Je les revois encore, ces visages infortunés dont nous conservions la photographie sur les murs de nos classes. Nous gardions aussi leur place vide sur les bancs de l'école, et par ce moyen nous sentions partout leur invisible présence. C'était notre manière à l'époque de conserver parmi nous les malheureux enfants qu'on nous arrachait.* »

JEFF : DÉTERMINATION DE BERTRAND DELANOË

Bertrand Delanoë a déclaré, le 1^{er} septembre, qu'il persistait « *à être d'une détermination totale pour défendre le droit des enfants qui vivent sur le territoire parisien à aller à l'école* ». « *Je suis engagé, a-t-il ajouté. C'est une question philosophique, morale, de civilisation. Des enfants qui sont de notre ville ont ce droit à y être scolarisés, dans de bonnes conditions, y compris affectives* ». Le maire de Paris a affirmé

que le cas de Jeff Babatundé, expulsé vers le Nigéria, est « *totale-ment symbolique* ». Bertrand Delanoë a demandé au ministre de l'intérieur un « *geste humanitaire* », que Nicolas Sarkozy n'a pas entendu.

LE VŒU DU CIAEN

Le Conseil interacadémique de l'Éducation nationale (CIAEN) de la région Île-de-France, réuni le 4 octobre, a demandé aux préfets de ne faire procéder à aucune intervention policière dans les établissements scolaires d'Île-de-France ; la régularisation de tous les jeunes majeurs scolarisés sans papiers et des familles sans papiers ayant des enfants scolarisés ; aux autorités académiques et aux collectivités territoriales de tout faire pour assurer la poursuite de la scolarité de tous les lycéens y compris les élèves post-bac, jusqu'à son terme.

EXPULSÉS MALMENÉS

Après l'évacuation du square Héloïse-et-Abélard, le 27 juillet dernier, un protocole proposé par la Mairie de Paris, la mairie du XIII^e arrondissement et la préfecture de Paris, était accepté par les habitants du 35 bis rue Dunois. Trois mois après l'acceptation du protocole, l'union locale FCPE du XIII^e arrondissement déplore que le comité de suivi n'ait toujours pas été réuni, elle reproche aux élus signataires, responsables de l'application du protocole, « *de ne pas assurer un meilleur suivi du dossier* ». Dans un courrier signé de son président, Dominique Delande, l'union locale demande avec la plus grande insistance aux pouvoirs publics de tenir leurs engagements et de réunir d'urgence le comité de suivi. Un défaut d'information ne peut être que ressenti par les expulsés du 35 bis rue Dunois que « *comme un manque de considération* », précise le courrier.

LA CHAISE VIDE DE JEFF

Jeff Babatundé est encore au Nigéria. Sa demande de visa a reçu le soutien du chef d'établissement, de ses professeurs, des élus du XI^e, du maire de Paris, Bertrand Delanoë...

Parents, enseignants et élèves se sont rassemblés, lundi 6 novembre, devant le lycée Dorian, 54 avenue Philippe-Auguste, autour de la chaise de Jeff, vide depuis maintenant neuf semaines. Une délégation s'est rendue dans l'après-midi au ministère des affaires étrangères, pour savoir ce qu'il advient de la demande de visa déposée début octobre.

SUR LES MURS DE NOS CLASSES

À l'heure où l'on appose à la porte des écoles, soixante ans après, des plaques du souvenir à la mémoire des enfants déportés, sans doute, et même

Société

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE UN DANGEREUX PROJET DE LOI

Le projet de loi adopté par le Sénat place le maire au centre d'un dispositif de surveillance et de moralisation des familles et participe à un recul des libertés et un accroissement des inégalités.

En transférant aux communes la prévention de la délinquance avec tous les risques d'arbitraire, l'État favorise une justice de *village* et accroît l'inégalité entre communes riches et pauvres. Outre la responsabilisation accrue des maires et la remise en cause du secret professionnel, ce texte entérine une forme de criminalisation des familles rendues responsables des effets de l'exclusion sociale. Il témoigne une fois de plus d'un recul de l'approche politique – aucune ambition en matière de recul des inégalités et d'une vraie politique de prévention- au profit d'une approche moralisatrice.

LE MAIRE AU CENTRE DU DISPOSITIF

Le maire, qui s'était déjà vu attribuer des pouvoirs de police importants par la loi sur la sécurité intérieure du 18 mars 2003 et par la loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006, voit ses pouvoirs accrus. Il est chargé de la prévention de la délinquance et doit présider, dans les communes de plus de 10 000 habitants, un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, nouvelle institution qui sera précisée par décret. Parallèlement, le conseil général se voit attribuer dans le cadre de ses missions d'action sociale, la prévention de la délinquance qu'il peut par convention déléguer au maire.

MESURE DE CONTRÔLE SOCIAL

Cette mesure vise clairement à renforcer la surveillance et le contrôle des familles. Obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants, le Conseil pour les droits et devoirs des familles permet désormais d'entendre une famille, de l'informer de ses droits et devoirs envers l'enfant, de lui adresser des recommandations destinées à prévenir des comportements susceptibles de mettre l'enfant en danger

ou de causer des troubles pour autrui. Le Conseil peut examiner, avec la famille, des mesures d'accompagnement parental et proposer au maire de demander à la caisse d'allocations familiales de mettre en place « un dispositif d'accompagnement pour une utilisation des prestations sociales conformes à l'intérêt de l'enfant ». Si le maire juge que « l'ordre, la sécurité ou la tranquillité publiques sont menacées à raison du défaut de surveillance ou d'assiduité scolaire d'un mineur », il peut décider d'un accompagnement parental.

LE FLOU ET L'ARBITRAIRE

Le texte ne précise nullement les faits qui peuvent donner lieu à l'intervention du

AU FIL DES DÉPÊCHES

JEUNES VIOLENCES ÉCOUTE

La société se durcit grave. La violence est sociale et individuelle. Parce que ne rien faire c'est laisser faire, la Région Île-de-France a créé **JEUNES VIOLENCES ÉCOUTE (JVE)**, un dispositif muni d'un numéro d'appel gratuit pour les jeunes et leurs proches. La ligne d'appel est gratuite. Elle garantit l'anonymat. Elle est un bon relais pour les victimes ou témoins de violence. L'écoute et l'orientation proposées doivent aider les victimes à exprimer leur souffrance, à recevoir un soutien moral et un réconfort psychologique, à ne pas perdre la confiance en soi, à faire valoir leurs droits, à être orientés sur une personne de confiance ou une structure appropriée : service médical, avocat, autorité judiciaire... Pour mieux comprendre les problématiques qui engendrent la violence, enrichissent les actions de prévention, un site Internet propose des pages adaptées à différents publics : les jeunes, leurs parents, les enseignants et professionnels.

17

VIOLENCE
HARCELEMENT
VIOLS
Racket
Injures

**LA VIOLENCE
S'ITINTE TAIS
ELLE TE TUE**

0800 20 22 23
Anonyme et gratuit (sauf téléphone portable)
www.jeunesviolencesecoute.fr

île de France

AU FIL DES DÉPÊCHES

400 € POUR ABSENTÉISME

Une mère de famille a été condamnée, mardi 24 octobre à 400 euros d'amende par le tribunal correctionnel de Cambrai (Nord) pour 90 demi-journées d'absences scolaires non justifiées (sur une période de huit mois) de son fils, collégien de 14 ans.

MAJORITÉ PÉNALE

Deux collégiens niçois, âgés de 13 et 14 ans, ont été mis en examen et écroués pour le viol d'une camarade de 13 ans, au domicile de cette dernière. Les suspects ont reconnu avoir été repoussés par la victime, sans pour autant prendre conscience qu'ils commettaient un crime.

APPEL EUROPÉEN EN FAVEUR DES MINEURS

LA FCPE-Paris appelle à signer la pétition contre le projet réglementaire d'enfermement et l'éloignement des mineurs étrangers.

Actuellement, les États membres de l'Union européenne tentent d'élaborer une directive sur les procédures applicables au retour des ressortissants des pays tiers en séjour irrégulier. Le projet prévoit la possibilité d'enfermer et d'éloigner les mineurs.

Aucun mineur ne peut être enfermé, seulement parce qu'il est étranger. Ce principe est notamment rappelé par différentes instances des Nations Unies.

Si cette directive devait être adoptée, les organisations signataires demandent qu'elle le soit dans le respect des engagements internationaux, qu'elle prohibe l'enfermement et l'éloignement des mineurs.

Parmi les premiers signataires : l'ANAFE, la Cimade, la FCPE-Paris, Sud-éducation, la FSU, le SNUipp-Paris, le Syndicat des avocats de France.

www.nominorsindetention.org

mairie : qu'est-ce qu'un défaut de surveillance, qu'est-ce qu'une carence parentale, qu'est-ce que la stabilité parentale? Dans ce contexte, le risque de délation lié à n'importe quel incident n'est pas négligeable et participe à un climat général de suspicion.

Selon l'avis de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), « *L'accomplissement des missions dévolues au conseil des droits et devoirs des familles suppose que celui-ci puisse disposer d'informations individuelles sur les familles (...). Se trouve ainsi institué un dispositif de signalement des mineurs et des familles à problèmes résidant dans la commune, sans qu'aucune garantie ne soit apportée ni sur l'origine des informations qui seraient utilisées pour procéder à ce signalement, ni sur les critères déclenchant ce signalement, ni sur les modalités de transmission et de traitement des informations et la nécessité de confidentialité de celles-ci.* »

SECRET PROFESSIONNEL MENACÉ

La question du partage du secret professionnel est au centre des débats depuis de nombreuses années. Les travailleurs sociaux qui fondent sur le respect de ce secret la relation de confiance avec les usagers refusent d'être contraints à transmettre des informations à des acteurs qui, comme dans l'Éducation nationale, ne sont soumis qu'à un devoir de réserve. Par la circulaire conjointe du 21 juin 1996, les ministères de la justice et de la santé ont ainsi défini les modalités de partage du secret professionnel : « *Il convient de ne transmettre que les éléments nécessaires, de s'assurer que l'usager concerné est d'accord pour cette transmission ou tout au moins qu'il en a été informé ainsi que des éventuelles conséquences...* » Or, l'article 5 du projet de loi ne fait plus référence à l'accord de l'usager. Dans le cadre d'actions sociales, lorsque plusieurs professionnels interviennent, ces professionnels sont autorisés à « *partager les informations et documents* » et peuvent également révéler au maire des informations confidentielles.

LA POSITION DE SÉGOLÈNE ROYAL

Afin de lutter contre la délinquance des jeunes, Ségolène Royal, candidate à l'investiture socialiste, s'est prononcée, mercredi 29 mai, dans un discours à Bondy (Seine-Saint-Denis), pour un « *système d'encadrement à dimension militaire avec (...) des orientations vers l'apprentissage des métiers...* » Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU, s'est déclaré « *perplexe* ». Patrick Gonthier, secrétaire général de l'Unsa-Éducation, a, de son côté, déploré des « *amalgames* ».

Ainsi, comme le rappelle la CNIL, si le partage d'informations entre travailleurs sociaux est légitime, rien n'encadre spécifiquement la transmission d'informations au maire.

ÉCOLE PERVERTIE

Dans la même logique, le maire « *peut mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, où sont enregistrées les données à caractère personnel relatives aux enfants en âge scolaire domiciliés dans la commune, qui lui sont transmises par les organismes chargés du versement des prestations familiales ainsi que par l'inspecteur d'académie* ». Enfin, l'inspecteur d'académie « *communiquera au maire la liste des élèves domiciliés dans sa commune pour lesquels un avertissement tel que défini au présent article [article L. 131-8 du code de l'éducation relatif à l'absentéisme scolaire momentané] a été notifié.* » L'Éducation nationale se voit ainsi associée à la prévention de la délinquance, elle devient l'instance de repérage des enfants ou adolescents difficiles.

Inégalitaires, contraires aux libertés, l'ensemble de ces mesures qui vont livrer enfants, jeunes et familles à un arbitraire croissant tendent aussi à pervertir la mission de l'école qui, de lieu d'instruction et d'éducation est appelée à devenir une cellule de repérage et de signalement au maire des enfants difficiles ou en difficulté.

Fabienne Messica

vie scolaire

BOURRAGE DE CRÂNE LE POINT SANS INTERROGATION

Vendre vendre vendre... C'est le leitmotiv lancinant de la presse magazine. En espérant que les lecteurs avalent sans broncher leur salade indigeste.

Autruches que nous étions ! Dénégateurs de réalité. Nous ne voulions pas voir la violence scolaire qui se déchaîne devant nos yeux fermés et nos bouches cousues. Heureusement le chevalier Gesbert et sa valeureuse escouade d'investigateurs pointilleux ont décidé de nous apporter la lumière en dévoilant les chiffres « secrets » de la base informatique Signa. Après quelques mois de bataille juridique contre l'Éducation nationale et les comploteurs qui voulaient cacher la vérité aux Français, ils se sont retrouvés à la tête de « deux millions de données ». Eh oui la vérité, ici, se mesure au poids.

TOP 450 DES ÉTABLISSEMENTS

C'est alors qu'a commencé ce que les auteurs considèrent comme un véritable travail journalistique – sous Excel – consistant à trier les établissements suivant le nombre d'actes violents enregistrés.

Dire la vérité, sans doute, mais le Français peut-il comprendre autre chose qu'un top 450 ? C'est donc à un classement des établissements dits « dangereux » que s'est livré le prestigieux hebdomadaire.

PARADOXES

Les établissements n'ont pas le même nombre d'élèves ; il faudrait pondérer ces déclarations par la taille des établissements ? Trop compliqué ! Deux établissements contigus présentent des chiffres avec un rapport de 1 à 10, traduisant une pratique totalement différente de renseignement de la base par les chefs d'établissement ? Aucune importance ! Et d'ailleurs pour savoir que les deux établissements sont contigus, il aurait fallu aller sur le terrain... Trop long ! Un établissement qui signale davantage d'actes de violence est peut-être un établissement qui prend mieux en compte le phénomène et donc le traite plus correctement ? Trop complexe, sans doute pas assez vendeur aux yeux de l'éditeur ! Non, décidément, pour que le Français comprenne, il faut faire simple, pour ne pas dire simpliste !

La violence scolaire est un vrai sujet, qui aurait assurément mérité mieux que cette publication volumineuse et tristement indigente.

Luc Pasquier

ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

LES PROVISEURS ABANDONNENT SIGNA

Après que *Le Point* a publié, à partir des données brutes du logiciel Signa, le palmarès des établissements scolaires les plus dangereux (sic), Philippe Guittet, secrétaire général du Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNPDEN), a donné, jeudi 7 septembre, consigne à ses adhérents de ne plus utiliser Signa, ce fameux outil de signalement d'actes de violence.

SIGNA EST MORT

« Pour nous, Signa est mort, a fait savoir M. Guittet lors d'une conférence de presse. C'était un outil pour prévenir la violence, pas pour faire un palmarès », a-t-il déclaré avant d'ajouter : « Le ministère aurait dû nous avertir [de ce projet de publication]. »

En outre, Philippe Guittet a précisé que le SNPDEN avait antérieurement proposé au ministère « un travail statistique différent avec les signalements d'une part, et la gestion statistique à partir d'un échantillon de l'autre. (...) Signa n'était pas un bon produit en terme statistique, l'interprétation d'un incident est différent d'un lieu à l'autre. »

AU FIL DES DÉPÊCHES

L'AVIS DU RECTEUR

Pour le recteur de Paris, Maurice Quenet, « l'article du journal *Le Point* est une catastrophe ». Le problème est de savoir « comment évaluer la violence dans les établissements scolaires ? » M. Quenet se veut rassurant : les problèmes les plus significatifs restent signalés par les chefs d'établissement. « Avec la circulaire prévention et lutte contre la violence, a-t-il ajouté, les choses avancent en milieu scolaire. En cas d'infractions, les chefs d'établissement sont incités à alerter les autorités de police et judiciaires, à déposer des plaintes. »

CONTRÔLES BIOMÉTRIQUES

Le Département de Paris rappelle son opposition totale à la mise en place du contrôle biométrique d'accès aux restaurants scolaires. Le communiqué précise que « la loi du 13 août 2004 a confié la responsabilité de la restauration scolaire, dans les collèges et les lycées, aux collectivités territoriales. Il ne saurait donc y avoir de décision unilatérale prise par les établissements sans avis conforme avec la Ville de Paris ou la Région Ile-de-France. Tout passage en force conforterait le soupçon qui pèse sur des pratiques potentiellement lourdes de conséquences pour les libertés individuelles et collectives. » Principaux, proviseurs, agents comptables et membres de conseil d'administration n'ont qu'à bien se tenir. Le risque de soumission des établissements aux expérimentations des entreprises de technologies constitue un argument supplémentaire pour stopper net cette préoccupante dérive.

« DOISNEAU » À L'ABANDON

Le collège Robert-Doisneau est-il à l'abandon comme le prétendent Pierre Mansat et Jacques Baudrier, élus communistes du XX^e ? Ils ont demandé au directeur de l'Académie d'intervenir pour remédier à la gravité de la situation. Malgré les alertes sur le manque de conseillers d'éducation (CPE), malgré les trois postes promis, un seul était pourvu le jour de la rentrée. « Le gouvernement peut toujours gloser sur la fracture sociale, l'école de la réussite, l'égalité des chances, écrivent MM. Mansat et Baudrier, (...) dans les faits il laisse à l'abandon un collège considéré comme l'un des plus difficiles de Paris et dont les enseignants se battent pour assurer un avenir aux élèves. »

société

LA PAROLE AUX LYCÉENS

GÉNÉRATION PRÉCAIRE

20

L'OR DES CITÉS

Marc Hatzfeld emprunte un chemin de traverse au milieu de deux discours qui se répondent. Il y a d'abord le discours, bien connu, des problèmes d'intégration des habitants des cités, du chômage et de la violence. Vient ensuite celui qui a suivi la *crise des banlieues* de novembre 2005. Puis il a fallu tout positiver et ne parler que des parcours exemplaires. On a alors extirpé ceux qui avaient réussi, c'est-à-dire ceux qui ont réussi à entrer dans la norme, à se fondre dans le moule.

Marc Hatzfeld se détourne de ces deux visions, qui ne sont que les deux versants d'une même attitude qui conteste tout apport social ou culturel des populations vivant en cité. Le sociologue-ethnologue s'attarde, lui, sur la contribution originale et positive que la culture des cités populaires pourrait apporter à la culture tout court. Sans angélisme aucun, il nous montre à quel point les cités sont un vivier de richesses et de ressources, qu'il s'agisse d'initiatives économiques, d'envies d'entreprendre, de débrouillardise ou d'inventivité culturelle. Idées, langages, musiques, métissages, mœurs nouvelles... voilà ce qui se trame au cœur des cités. Voilà ce qui devrait nous inciter à l'usage et au partage de cette culture.

Anne-Charlotte Sangam

LA CULTURE DES CITÉS,
UNE ÉNERGIE POSITIVE,
Marc Hatzfeld,
Éditions Autrement, 13 €.

* Rémy Demichelis était en juin, lors de la rédaction de son article, élève de terminale littéraire au lycée Fénelon.

« Bof » génération, No-future, égoïstes, individualistes? Les jeunes d'aujourd'hui se révoltent contre une classe politique issue du sérail, contre la vision du monde que la société veut leur imposer.

Révlée par les manifestations contre la loi Fillon, contre le CPE ou par la révolte des banlieues, la génération des *jeunes* monte en puissance. Une génération née à la fin des années 80, c'est-à-dire, selon le philosophe Gilles Deleuze, dans une période de « désert intellectuel ». Qu'ils soient en classe de seconde ou à l'université, ces *jeunes* ont grandi avec les mêmes images sur fond de chute du mur de Berlin : celles de la catastrophe de Tchernobyl, du génocide rwandais, de l'épuration yougoslave, du naufrage de l'Erika, de la Tchétchénie, du 11 septembre, des horreurs du VIH.

BOURRAGE DE CRÂNE

En résumé, selon les historiens, cette génération a grandi dans un monde « *en transition* » qui devait voir s'imposer l'hégémonie américaine. Un monde dans lequel ils ont appris à l'école ou par les *media* qu'un seul modèle pouvait réussir. Autrement dit, ils ont vu la victoire internationale de la pensée unique. Idée soutenue par les historiens qui annonçaient « *la mort des idéologies* », en somme la mort de la création, la mort du politique, pour une victoire de la politique, ou de la politique vue comme une science.

NO-FUTURE

Seulement voilà, face à l'inefficacité d'institutions comme l'ONU à prévenir les guerres, face au fossé grandissant entre pauvres et riches, face au déficit démocratique français ou européen, la génération précaire finit par se révolter. Elle a grandi au son de chants appelant à *la Rebelión* (Manu Chao), dénonçant « *l'émotion mercenaire du papier glacé* » (Daran) ou disant « *Assieds-toi près d'une rivière, écoute le coulis de l'eau sur la terre* » (Tryo). Cette génération à qui les grandes entreprises de *divertissement* ont voulu

imposer un schéma de vie pour, soi-disant, les rendre heureux, refuse d'être assimilée à un conglomerat anonyme auquel on donne de « *la confiture pour cochons* » (Noir désir), ou d'être « *du temps de cerveau disponible pour Coca-Cola* » (Etienne Mougeotte).

Evidemment il fallait s'attendre à ce qu'à la génération *No-future* des années 90, succède une autre tout aussi, voire plus, dégoûtée de ce qu'on lui imposait. La génération précaire veut s'inscrire dans le mouvement de mondialisation en proposant des idées alternatives qui ont vu le jour à Seattle en 1999. Elle accepte la réalité sans pour autant s'y résigner. Ces jeunes sont les premiers à se heurter au monde actuel. Ils connaissent les difficultés que rencontre notre société. Cependant, ils vivent aussi les difficultés qu'ils rencontrent à poursuivre leurs études et pressentent celles qu'ils connaîtront à l'issue de celles-ci.

RETOUR DU POLITIQUE

Ce qui naît de cette génération c'est une vision nouvelle de la politique. Sans mettre l'imagination au pouvoir, il s'agit de donner de l'impulsion aux idées pour qu'elles se concrétisent, en inscrivant cette démarche dans un mouvement historique, au lieu de donner à la réalité le pouvoir sur les idées. Des idées pleines d'ouverture d'esprit, de solidarité, de désir de justice. Cette génération remet en cause la classe dirigeante, dont les membres sont du même milieu, ont fait les mêmes études, ont fréquenté et fréquentent encore les mêmes lieux. Bref, ils dénoncent une caste d'aristocrates modernes. Cependant en même temps qu'émerge ce qui n'est peut-être qu'une illusion, faut-il encore rappeler que la tranche d'âge 18-25 ans est celle qui vote le plus pour l'extrême-droite ?

Rémy Demichelis*

IDÉES **société**

LAÏCITÉ ÉLECTORALE

Par Jean Carlier

Pendant deux ans, les Français vont subir, sans répit, une pression électorale incontournable et continue avant, pendant et après quatre élections : présidentielle et législatives en 2007, municipales et cantonales en 2008.

Occasion exceptionnelle pour les électeurs d'interpeller les candidats, d'habitude moins disponibles, sur tous les sujets possibles, y compris la laïcité qui figure dans notre Constitution et devint vedette de l'actualité lors du centenaire de la loi de 1905, dite de *séparation de l'Église et de l'État*, apparue après un siècle comme la loi de *séparation des Églises et de l'État* par l'émergence de religions d'importance nouvelle.

LAÏCITÉ DE CONTENU

Dès 2003, *Liaisons laïques* avait bien voulu m'ouvrir ses colonnes pour attirer l'attention sur l'événement que certains prévoyaient déjà. Même le journal *le Monde* publiait en première page un grand dessin-éditorial de Plantu ; le palais de l'Élysée avec au fronton de son portail une nouvelle devise : « *Liberté, égalité, laïcité* » au lieu de « *Liberté, égalité, fraternité* ». Les débats qui ont suivi montrant qu'il ne fallait pas remplacer ce dernier mot par un autre mais les conserver tous les quatre, tous solidaires, l'un garantissant l'autre. Encore dans *le Monde*, Xavier Ternisien affirmait : « *Les associations laïques commémorent la loi de 1905 en ordre dispersé* » ; et Patrick Klugman, président de l'Union des étudiants juifs de France, revendiquait sur cinq colonnes : « *Et si la France devenait laïque ? Le moment est venu de passer d'une laïcité d'incantation à une laïcité de contenu.* »

Critique plus directe, dans le numéro 1 de la revue *Histoire et patrimoine*, numéro spécial consacré aux Protestants. Titulaire de la chaire d'histoire et de sociologie de la laïcité à l'École pratique des hautes études, Jean Baubérot « *déplore que dans notre pays, "la laïcité à la française" ait privilégié l'église catholique* ». Source d'affrontements parfois vigoureux, reste le débat provoqué par la loi interdisant le port de signes

ostentatoires d'appartenance religieuse comme le foulard islamique des femmes et des petites filles avec, sous-entendu, la volonté de propagande. Heureusement, peu de cas ont posé problème, assez rares pour que l'avenir de la laïcité ne soit pas arrêté par ces apparences.

ATHEISME ET AGNOSTICISME

D'autres chapitres sont plus importants, dignes de réflexion, de volonté de *moderniser* la laïcité sans l'amoindrir, au contraire. Pour n'en citer qu'un : l'enseignement de l'histoire des diverses religions, sans oublier athéisme et agnosticisme, obligatoirement donné par des professeurs laïcs, compétents et respectueux des sujets abordés. Ce qui implique un programme préalable et permanent de formation de formateurs. Vaste et ambitieux projet exigeant une volonté plus large que l'approbation du seul mot *laïcité*. Un vrai projet de société annonçant l'avenir du XXI^e siècle. Et nous retrouvons Plantu qui vient récemment d'exprimer à nouveau sa vocation laïque par un grand dessin en tête de la première page du *Monde*. Par allusion, il dénonce la mainmise des autorités religieuses sur tous les gouvernements du Moyen-Orient qu'on assassine. Au cours d'une réunion de diplomates internationaux, l'un d'entre eux se libère pour aller avec un petit arrosoir, dérisoire, mouiller les racines d'un cèdre à moitié carbonisé, assiégé de missiles. Alors, devant le célèbre emblème du Liban, mais moribond, le jeune diplomate à lunettes propose à ses collègues surpris : « *Et si on décidait enfin pour toute la région une séparation de l'Église et de l'État ?..* »

Simple aperçu d'un lourd dossier assez divers pour inspirer les interpellations des candidats de toute étiquette. Nous aurons deux années pour écouter leurs réponses, non plus sur le passé, mais le présent et surtout l'avenir de la laïcité.

LE CNAL, ROBIEN ET LE PRIVÉ

Le Comité national d'action laïque (CNAL) a dénoncé l'attitude du ministre de l'Éducation nationale, qui « *essaie de banaliser dans l'opinion l'idée que les enseignements public et privé sont pareils* ». « *Il n'y a pas deux écoles de la République, il n'y en a qu'une* », a expliqué lors d'une conférence de presse Jean-Louis Biot, secrétaire général du CNAL, qui réunit la FCPE, l'Unsa-éducation, le Syndicat des enseignants et la Ligue de l'enseignement.

M. de Robien « *multiplie l'utilisation du terme de parité mais la parité n'apparaît pas dans la loi Debré !* », qui a fondé en 1959 le principe du contrat d'association entre l'État et l'enseignement catholique, a indiqué Jean-Louis Biot en faisant valoir la croissance exponentielle des inégalités de traitement entre l'école publique et l'école privée : latitude d'inscription des élèves, non assujettissement à la carte scolaire, non application de la loi sur les signes religieux à l'école, rythmes scolaires aléatoires, délais d'ouverture des établissements plus courts...

L'UNSA a en outre dénoncé le projet de budget 2007, qui prévoit 600 postes supplémentaires au primaire privé sous contrat (33 %) qui n'accueille pourtant que 13,6 % des élèves.

* Ancien instituteur et professeur d'histoire, Jean Carlier devint ultérieurement journaliste au Populaire, à Combat et à RTL dont il fut le directeur de la rédaction.

60^e CONGRÈS NATIONAL PÉRIGUEUX CONGRÈS DE TRANSITION

Le 60^e congrès national n'a pas tenu ses promesses. Réuni dans un climat de guerre fratricide, il a engendré de la morosité et beaucoup de déceptions. Le candidat du CDPE de Paris au conseil d'administration et deux anciennes administratrices ont été battus. Faride Hamana a été élu président.

Les choses avaient été, semble-t-il bien préparées. Le 60^e congrès national, celui d'une décennie, était fixé en Périgord, on devait y fêter dignement le départ de Georges Dupon-Lahitte au terme de dix ans passées à la direction de la Fédération nationale. Mais c'était sans compter sur les vieilles rancœurs tenaces, qui animent sporadiquement les hauts responsables de la FCPE. Le congrès de Périgueux allait de ce fait entrer dans les annales du souvenir comme « *le congrès de Nice* », tant l'affaire du CDPE des Alpes-Maritimes allait plomber les travaux des congressistes et alimenter l'essentiel des discussions.

André Gaucher, président contesté du CDPE des Alpes-Maritimes, et Georges Dupon-Lahitte étaient fermement décidés à en découdre. Ils avaient répété toute l'année, au fil des réunions de présidents, ou au hasard des audiences devant le juge des référés du tribunal de grande instance de Paris.

MODIFICATION ARBITRAIRE

Pour venir à bout d'André Gaucher et de son équipe, la direction nationale avait espéré se préserver d'une procédure en appel devant le congrès, telle que la prévoit les statuts. En désespoir de cause, elle s'est autorisée à modifier arbitrairement les modalités d'organisation du scrutin en usage dans les congrès depuis plusieurs années. Ainsi, curieusement les abstentions ont été, cette année, préalablement décomptés du nombre des suffrages exprimés, sans même qu'il soit permis aux congressistes d'apprécier à sa juste valeur, la réalité des charges qui pesaient sur le CDPE des Alpes-Maritimes.

MAJORITÉ QUALIFIÉE DES 2/3

Malgré la volonté affichée de la direction nationale de faire valoir sa thèse sans débat, malgré la modification des règles de calcul, la méthode retenue a généré suffisamment d'effets contre-productifs pour ne pas permettre à la direction nationale de recueillir le taux de suffrages nécessaire – majorité qualifiée des 2/3 – à la radiation du CDPE des Alpes-Maritimes. L'accusation de fraude électorale a été rejetée à quelques voix près au terme d'un vote très tendu. Des sifflets et des noms d'oiseaux ont fusé dans la salle. Ce curieux psychodrame a laissé un goût amer de division au sein de la FCPE. La réconciliation prendra du temps.

CONGRÈS 2006 : RÉSULTAT DES SCRUTINS

scrutins	m ^{dts}	exprimés	abst.	pour	cont ^{re}
Activité :	998	853	140	649	204
Finances :	998	840	152	674	166
CDPE de Nice :	989	803	117	629	274
le vote du CDPE de Paris					
Activité :	16	16	5	7	4
Finances :	16	16	0	11	5
CDPE de Nice :	16	16	1	0	15

Le reste du congrès s'est déroulé dans une ambiance morose. Malgré la richesse des débats en atelier, le congrès a accouché d'une déclaration solennelle – « école et inégalités : pas de fatalité » – timide et très en retrait par rapport aux exigences de la situation.

UN COLLOQUE SUR L'ÉDUCATION DÉCENTRALISÉE

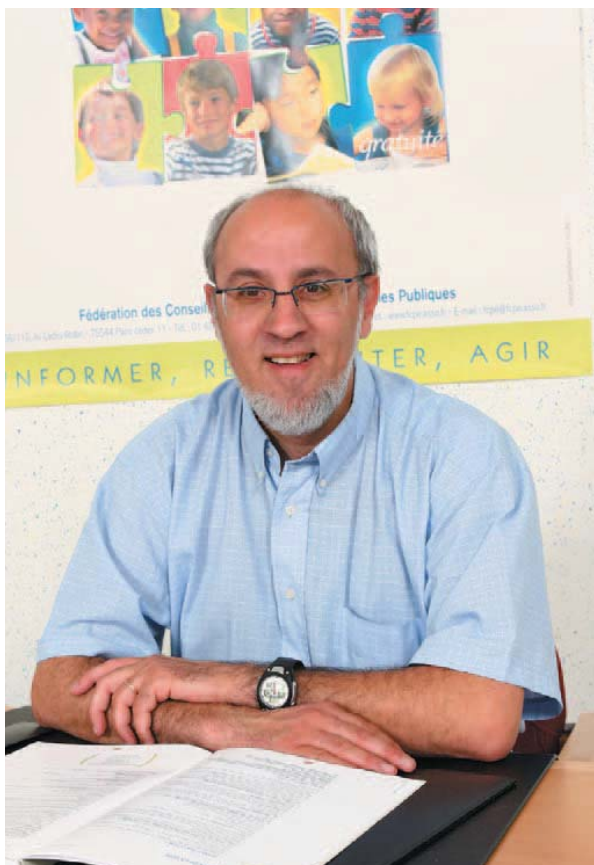
De plus, après la déclaration d'Alain Rousset, président du Conseil régional d'Aquitaine, les congressistes ont eu la surprise d'apprendre que la Fédération allait organiser, cet automne, un colloque sur l'éducation décentralisée.

Du côté du CDPE de Paris, la candidature de notre camarade Hamilton dos Santos n'a recueillie que 212 voix sur 979 suffrages exprimés. Il n'a pas été élu. Deux anciennes administratrices nationales ont subi le même sort. Muriel Cabaret a obtenu 293 voix et Isabelle Klem, vice-présidente sortante a totalisé 271 suffrages. Il en eût fallu 436 pour espérer être élu.

Georges Dupon-Lahitte a fait ses adieux. Faride Hamana succède au très médiatique homme de terrain. Jean-Jacques Hazan, ancien président du CDPE de Paris, et président de l'union locale du XIX^e arrondissement, a fait son entrée au bureau national.

60^E CONGRÈS NATIONAL

congrès



FARIDE HAMANA UN HOMME SIMPLE

Faride Hamana, 47 ans, est né à Périgueux en 1958, d'un père franco-algérien et d'une mère franco-espagnole. Le jeune Faride a fait des études de gestion à Limoges et de sociologie à Bordeaux, avant de devenir professeur de sciences économiques. Il est actuellement en poste au lycée agricole de Coulounieix-Chamiers. Son épouse, Martine est directrice d'école maternelle. Ils ont trois enfants : l'aîné, qui fait son droit à Bordeaux, le cadet, qui est lycéen, et la benjamine, élève de primaire.

FORMER LES PARENTS

Ancien attaché parlementaire d'un député socialiste, Faride Hamana était depuis l'an 2000 secrétaire général national. Bien qu'enseignant, ou peut-être parce qu'enseignant, son cheval de bataille c'est un statut de délégué pour les parents, à la manière du statut de délégué syndical. Pour autant, Faride Hamana n'est pas un tenant de la *parento-*

cratie. Il est plutôt adepte de la coéducation, celle « *de parents adultes qui doivent travailler pour leurs enfants avec d'autres adultes, les enseignants* ». Dans une interview à la *Région*, le nouveau président de la FCPE précise qu'il a pour ambition de « *trouver des systèmes pour aider les parents, les former* ». Il pense que la grande majorité d'entre eux s'implique dans la scolarité des élèves.

Olivier Messac

ODIEUX !

MOTIONS

DROIT À L'ÉDUCATION

Fidèle à ses valeurs et ses engagements, la FCPE refuse que les droits des enfants soient bafoués :

- Droit de vivre en famille,
- Droit à l'éducation.

Après le 30 juin 2006, le gouvernement risque d'expulser massivement des enfants scolarisés.

La FCPE réunie en congrès national :

- déclare apporter son soutien à ses adhérents et à toutes les personnes qui protégeront, par tous moyens, ces enfants en danger.
- exige la régularisation des jeunes majeurs scolarisés et des familles sans papiers ayant des enfants scolarisés.

DROIT À L'ÉDUCATION

POUR LES ENFANTS HANDICAPÉS

La loi du 11 février 2005 est une avancée pour la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap.

La FCPE exige les moyens humains pour son application et en particulier des assistants de vie scolaire à chaque fois que nécessaire afin qu'aucun enfant ne se retrouve exclu de l'école.

NON À LA RÉPRESSION

La FCPE dénonce les mesures d'intimidation et de répression à l'encontre des lycéens, engagés dans la lutte contre le CPE. Elle s'indigne des brimades scolaires, des sanctions disciplinaires et des poursuites judiciaires à l'encontre de nombreux élèves, au seul motif qu'ils ont manifesté.

La FCPE exige l'abandon des poursuites, la relaxe des prévenus et l'amnistie des lycéens mobilisés pour défendre leur avenir.

59^e CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

CONGRÈS

CONTRE LES INÉGALITÉS, THÈME RICHE ET RICHES DÉBATS

Réunis au lycée Raspail, les congressistes ont pu mesurer le fossé entre les belles déclarations de principe d'Édouard Rosselet, inspecteur d'académie, représentant le recteur de Paris, et leur quotidien dans les établissements.



24

C'est par un vibrant hommage aux fédérations de parents qu'Édouard Rosselet commence sa déclaration. «*La coéducation a du sens, (...) les parents d'élèves sont membres de la communauté scolaire, il nous appartient de faire vivre cette notion.*» S'inquiétant de la multiplication des associations non affiliées, l'inspecteur souligne le rôle des fédérations, l'intérêt d'avoir des interlocuteurs au fait du système éducatif. Il rappelle les priorités partagées, l'éducabilité de tous, l'école où tous les élèves ont leur place, quelle que soit la situation administrative de leurs parents...

CONGRESSISTES CRITIQUES

Peu enclins à se laisser bercer ou berner par un discours lénifiant, les congressistes ramène l'inspecteur à la réalité. Franco di Mattia (Télégraphe) soulève le problème des suppressions de classe injustifiées, celui du Réseau d'aides (BASED) de son école, en butte à un choix cornélien : deux postes C supprimés, affectés en classe d'intégration scolaire

(CLIS). Faut-il choisir entre handicap et adaptation ? Égalité et mixité sont du concret pour les militants du XX^e !

Irène Gringer (lycée Arago) relève la non mise en œuvre de la tarification de la demi-pension en fonction du quotient familial dans les lycées, malgré les budgets dégagés par la Région Île-de-France. Les critiques fusent aussi sur la DHG (collège Georges Braque), la mise en œuvre du PPMS demandée aux enseignants (Corinne Réti), les fonds *cantine* insuffisants (Brigitte Lamandé, de Voltaire), le remplacement de plus en plus aléatoire des enseignants absents, même dans le 1^{er} degré, la suppression de neuf postes de CPE sur Paris.

Catherine Dray (Hélène-Boucher) enfonce le clou : il est très important d'avoir un bilan des protocoles de remplacement de courte durée, l'application du quotient familial rencontre une résistance très forte des personnels administratifs. Est aussi fustigée la fermeture anticipée des établissements, qui prive de très nombreux lycéens et collégiens d'un mois de cours (voir motion page 27).

59^E CONGRÈS DÉPARTEMENTAL

congrès

À l'ouverture du 59^e congrès départemental,
Jean-Luc Boussaroque, proviseur du lycée Raspail (à gauche)
et **Édouard Rosselet**, inspecteur d'académie chargé 1^{er} degré (à droite)



RESF

Mais l'un des éléments majeurs de l'année reste pour l'ensemble des présents la mobilisation autour des élèves et parents d'élèves sans papiers, menacés d'expulsion. Le Réseau éducation sans frontière a permis une rupture de l'isolement, et montré les vertus de la mobilisation. Mobilisation à élargir au profit des jeunes élèves majeurs trop souvent isolés. Anne-Laure Barbe rappelle que, à l'initiative de la FCPE, une motion de soutien a été votée au Conseil départemental de l'Éducation nationale (CDEN). Stéphane Bigata (Belleville) demande une déclaration solennelle du congrès (voir page 27).

CPE, CONDAMNATIONS ET CONSEILS DE DISCIPLINE

Le combat et la victoire des lycéens et étudiants contre le CPE sont aussi au centre des débats, de même que les conséquences pour les lycéens interpellés. Le cas d'un élève de terminale qui, après avoir purgé une peine de prison, a été exclu *de facto* du lycée Louis-Armand, sans conseil de discipline amène M. Rosselet à préciser que « *l'heure est à l'apaisement et qu'il n'y aura pas double peine pour les mêmes faits* ». On connaît la suite : le lycéen sera exclu par le conseil de discipline puis réintégré par le recteur sur proposition de la commission d'appel. La question demeure du sens que M. Rosselet donne au mot *apaisement* ?

Les conseils de discipline, nombreux en fin d'année dans les collèges, sont souvent prétexte à exclusion des élèves que la communauté scolaire n'a pas su intégrer, faute de volonté ou de moyens suffisants. Les congressistes s'interrogent sur la nécessité d'introduire des défenseurs pour soutenir des élèves peu ou pas au fait de la procédure. L'occasion pour Faride Hamana, secrétaire général national, de rappeler notamment que la FCPE n'est pas favorable à une *judiciarisation* des rapports entre parents et administration. S'il partage l'avis de Faride Hamana sur l'absence de formation juridique des chefs d'établissement, Olivier Messac précise que le conseil de discipline est sensé être une instance pédagogique autant qu'une instance disciplinaire, une dimension rarement prise en compte. Olivier Messac indique que la FCPE-Paris entend par défenseurs des parents d'élèves susceptibles d'appuyer la famille d'un élève convoqué à un conseil de discipline. Une expérience déjà tentée, qui vaut d'être étendue. À Paris, précise-t-il, on constate de perpétuelles fautes de procédure : absence de registre des sanctions, position intenable du chef d'établissement à la fois procureur, instructeur et juge, quand bien même il n'est pas le plaignant. Il indique néanmoins une inflexion de la commission d'appel qui n'avalise plus systématiquement les décisions de conseil de discipline.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le nouveau calendrier du CDEN fait l'objet de toutes les critiques (voir motion page 27). Michel Sangam fait

connaître la demande adressée en vain au recteur, lors d'une récente entrevue, de le réunir début juin, une fois les effectifs plus précisément connus. Anne-Laure Barbe rappelle que, contrairement aux années antérieures, aucune information sur la DHG ne nous a été communiquée avant le CDEN. Des congressistes demandent ingénument quand est-ce qu'on peut aller « *demandeur du rab* » à l'Académie, maintenant qu'il n'y a plus de CDEN en juin.

POLITIQUE ET PÉDAGOGIE

Michel Sangam et Faride Hamana rappellent que la DHG comme la carte scolaire dépendent du budget et que c'est maintenant que se prépare le budget de l'an prochain – conscients l'un et l'autre de la difficulté à mobiliser les parents sur un sujet qui reste abstrait pour la majorité d'entre eux. Sur le thème du congrès départemental, proche de celui du congrès national, Faride Hamana estime que la question frontale à aborder est celle de la pédagogie et de la légitimité des parents à en discuter. Le mode d'évaluation (cf. *la Constante macabre*, André Antibi, ed. Math'Adore) est, notamment, un élément à repenser complètement.

Sylvie Younane

25

ÉDOUARD ROSSELET

SEPT MOTIFS DE SATISFACTION

- 1. Plan personnalisé de réussite éducative** : L'Académie de Paris est en pointe sur la prise en compte individuelle des élèves.
- 2. Scolarisation des handicapés** : avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), il y aura davantage de services pour ces enfants (sic). Il est prévu au moins une CLIS par circonscription.
- 3. Paris a un projet académique**, un pilotage donc.
- 4. Langues** : avancée dans le 1^{er} degré (sic).
- 5. Plan particulier de mise en sécurité (PPMS)** : sera à l'ordre du jour de tous les conseils d'école
- 6. Dotation horaire globale (DHG)** : la dotation heure/élève tient compte de la population scolaire. Elle va de 1,10 pour les collèges en catégorie 1 à 1,45 pour les collèges en catégorie 5, c'est-à-dire les plus défavorisés.
- 7. Carte scolaire** : l'Académie est mobilisée pour accueillir les 500 élèves de plus à la rentrée, avec une dotation de neuf postes supplémentaires.

59^E CONGRÈS DÉPARTEMENTAL LES ATELIERS DU SAMEDI

Le contenu des enseignements, la pédagogie et la coéducation. Trois axes pour tenter de dégager des pistes de travail et d'action. Une matinée studieuse et passionnée, un travail à approfondir et développer tout au long de l'année.

Planchant sur le contenu de l'enseignement, les participants au congrès devaient s'interroger sur la pertinence des disciplines enseignées et de leur *cote*, les savoirs à transmettre, la culture commune... La question de l'origine (culture dominante) et de la finalité (reproduction du modèle social) des enseignements était aussi posée.

Le constat est clair. L'enseignement privilégie le conceptuel au détriment de toutes les autres compétences – manuelles, artistiques, sportives... - et le *garage* reste la norme. Tête bien pleine ou tête bien faite, la balance penche très nettement en faveur de la première sur les bancs de nos écoles. Il apparaît également que la voie scientifique reste la voie royale, les maths étant devenues l'instrument de sélection par excellence. Difficile dans ces conditions de persuader les parents qu'il existe d'autres voies de réussite.

Tous s'accordent sur la nécessité de développer d'autres talents, de commencer la philo beaucoup plus tôt (6^e), de réintroduire l'instruction civique en primaire. Mais, accroître la part des disciplines non conceptuelles suppose de réduire la part dévolue aux matières théoriques. C'est ainsi qu'une participante pose la question des programmes de maths et de physique au collège : l'accumulation de concepts abstraits est-elle bien adaptée à des adolescents, susceptible de les intéresser et propice à leur inculquer une démarche d'expérimentation, de tâtonnement, condition d'exercice et de validité de toute recherche scientifique ? À entendre les « à quoi ça sert ? » des dits adolescents, il est effectivement permis d'en douter.

UN GROS MOT : LA PÉDAGOGIE

Le contenu n'est pas tout. Encore faut-il savoir comment le transmettre. Chasse gardée des enseignants, la pédagogie est pourtant au cœur des questions des parents. D'autant que l'on constate un retour à l'autoritarisme, à *des bonnes vieilles méthodes* qui ont fait leurs preuves, celles de leur inefficacité, généralement, des dérives *psychologisantes* et *médicalisantes*... La pression des notes, l'objectif non avoué de sélectionner une élite (les enseignants sont formés pour enseigner aux bons élèves), le mépris par l'Académie des pratiques innovantes... sont parmi les constats négatifs relevés. Des pistes d'amélioration ? Revenir à des réponses éducatives et prendre le risque du conflit pour ce qui concerne la vie scolaire, s'inspirer des enseignants des lycées professionnels souvent à la pointe de l'innovation et de *l'adaptation* à leurs



congressistes réunis en atelier sur le thème de la coéducation

élèves, valoriser et faire connaître les pratiques innovantes, augmenter le temps de présence des enseignants dans les établissements et... lire *la Constante macabre* !

UN AUTRE GROS MOT : LA COÉDUCATION

Le troisième atelier avait pour thème la coéducation. Un concept, inscrit dans les textes, que les équipes pédagogiques ont bien du mal à avaler. En vrac, les parents sont infantilisés par les enseignants, qui se croient toujours devant leurs élèves, convoqués plutôt qu'invités à un rendez-vous ; le corps enseignant, socialement trop homogène, vit souvent sur une autre planète que celle des élèves. Tout est fait pour rendre impossible aux parents salariés la participation aux instances dont ils sont membres (horaires des conseils d'école, de classe...). Les questions légitimes des parents sont vécues comme des agressions, des intrusions. Mais la FCPE doit aussi inlassablement rappeler ses valeurs – contre le parent-consommateur, l'individualisme forcené... La question est aussi posée du silence de la fédération sur les expériences telles que celle de Sciences-po : conventions avec des lycées de Seine-Saint-Denis pour permettre l'accès de bons élèves à la prestigieuse école.

Les participants insistent sur l'application des textes, la mise en place des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), par exemple, trop souvent négligés. Que l'Éducation nationale respecte les règles qu'elle édicte, ce serait en effet la révolution.

Sylvie Younane

59^E CONGRÈS DÉPARTEMENTAL VŒUX ET MOTIONS

VŒUX ADOPTÉS

JEUNES ET PARENTS D'ENFANTS SANS PAPIERS

Le 59^e congrès de la FCPE-Paris se déclare extrêmement inquiet pour les jeunes et leurs familles en situation d'être expulsés. Il demande la régularisation des jeunes majeurs scolarisés et sans papiers, et des familles sans papiers qui ont des enfants scolarisés.

Le congrès appelle militants et sympathisants parisiens à redoubler de vigilance en cette fin d'année scolaire et pendant les congés d'été. Il propose de participer à la mise en place des comités de veille dans chaque quartier en relation avec le Réseau éducation sans frontières (RESF).

Le congrès appelle tous ses militants à apporter soutien, parrainage et protection à toutes les familles et à tous les jeunes en danger d'expulsion.

DROIT À REDOUBLER DANS SON LYCÉE D'ORIGINE

La FCPE-Paris appelle les conseils locaux à défendre le droit au redoublement dans leur établissement pour les lycéens de terminale qui le souhaitent.

Elle pense que les établissements scolaires doivent recevoir les élèves jusqu'à l'obtention de leur bac. Les élèves ne doivent pas faire les frais de la réduction de la dotation horaire globale (DHG) qui entraîne soit une réduction des capacités d'accueil, soit une augmentation des effectifs de classe.

JEUNES INCULPÉS SUITE AUX MOUVEMENTS CONTRE LA LOI FILLON ET LA LOI ÉGALITÉ DES CHANCES

Face à la mobilisation de millions de personnes, le gouvernement s'est montré d'un mépris consternant. Il porte l'entière responsabilité de la violence qui a accompagné les manifestations contre la loi sur l'égalité des chances, dont la CPE faisait partie. Plus de 4300 arrestations ont eu lieu, des procès se poursuivent. Comme l'an dernier à l'encontre des lycéens en lutte contre la loi Fillon, cette justice expéditive et répressive est mise en œuvre par le gouvernement.

La FCPE exige l'abandon des poursuites, la relaxe des prévenus et l'amnistie des lycéens et étudiants impliqués dans la lutte contre la loi Fillon et la loi dite *d'égalité des chances*.

La FCPE appelle à une forte mobilisation de la société civile pour s'opposer à l'arbitraire et pour imposer l'arrêt de la répression pénale et administrative à l'encontre des jeunes.

Pour ne pas laisser seuls les inculpés, parfois mineurs, la FCPE demande à tous et à toutes d'être présents et solidaires lors des procès de ces jeunes.

MOTIONS ADOPTÉES

FERMETURE ANTICIPÉE DES LYCÉES ET COLLÈGES

Le congrès dénonce la fermeture anticipée des lycées et des collèges, particulièrement en cité scolaire, dès le début du mois de juin, voire fin mai pour quelques-uns.

L'organisation du baccalauréat et autres examens ne saurait conduire à priver les élèves des cours qui leur sont dus et à pénaliser leur scolarité.

Les élèves sont livrés à eux-mêmes, sans aucune structure d'accueil, aucun projet éducatif. Ils sont obligés, du fait de ce trimestre tronqué, de fournir, avec leurs enseignants, un surcroît de travail, pour *boucler* le programme dans des délais réduits.

Le congrès exige l'application des textes réglementaires : les lycées et collèges doivent se conformer au calendrier national des vacances scolaires.

CDEN ET PRÉPARATION DE LA RENTRÉE

Le congrès dénonce l'absence d'un CDEN en juin et les nouvelles modalités de préparation de la carte scolaire, compte tenu des problèmes déjà recensés.

Le congrès appelle à voter en conseil d'école des motions demandant un CDEN en juin pour réviser une carte scolaire 2006-2007 visiblement inapplicable et catastrophique.

Le congrès appelle tous les conseils locaux de maternelle, élémentaire, collège et lycée à préparer un dossier en vue d'une délégation et à le transmettre à la FCPE-Paris. Dans ce dossier chaque conseil local recensera les besoins non satisfaits : ouverture de classe, RASED, AVS, DHG...

Le congrès appelle les parents à se mobiliser dès le 5 septembre à l'occasion du CTP.

SCOLARISATION DES ENFANTS HANDICAPÉS

L'inclusion de tous les enfants en situation de handicap dans le milieu scolaire ordinaire doit être l'affaire de tous les acteurs de la communauté éducative et avoir pour objectif la formation sociale et éducative de ces nouveaux citoyens. Pour cela, l'État doit respecter ses engagements légaux. Le congrès revendique :

◆ Les enfants accueillis dans les dispositifs des UPI et des CLIS doivent être inclus dans les classes ordinaires de l'établissement. Il faut mettre fin aux prétextes multiples conduisant à l'exclusion de ces élèves de ces classes.

◆ L'effectif des classes ordinaires où ils sont accueillis, aujourd'hui surchargées, doit être allégé et limité à 20 élèves.

◆ Les locaux des établissements scolaires et leur environnement doivent être rendus accessibles aux handicapés, moteurs et sensoriels, avec une attention particulière à l'acoustique des locaux scolaires.

◆ Les enseignants des classes ordinaires doivent avoir les outils, les ressources et la formation nécessaires à leur mission éducative pour mieux aider les élèves, y compris handicapés ou rencontrant des difficultés.

◆ Les effectifs des personnels AVS, qui aident les enfants ne disposant pas de l'autonomie nécessaire à leur scolarité, doivent être renforcés, à hauteur des besoins, et être formés.

◆ Pour que l'avis et les souhaits des parents concernant

l'orientation de leurs enfants soient respectés, et celle-ci ne soit pas effectuée par défaut, les moyens doivent être mis à niveau.

♦ L'établissement scolaire et les structures de soins doivent être proches pour éviter aux élèves des longs parcours fatigants.

♦ La FCPE doit être représentée dans l'ensemble des nouveaux dispositifs – commission départementale d'autonomie des personnes handicapées (MDPH, CDAPH) et conseil départemental des personnes handicapées (CDPH) – créés par les lois de janvier 2002 et de février 2005.

L'information et la sensibilisation de tous les membres de la communauté éducative, la concertation, doivent être de mise pour l'ouverture des UPI et des CLIS et la scolarisation des enfants en situation de handicap dans les établissements scolaires du premier et du second degrés.

GRATUITÉ

Principe de base de notre école publique, la gratuité est pourtant loin d'être complètement appliquée. Exemple parmi d'autres les cahiers d'exercices, dont l'acquisition obligatoire est demandée aux familles alors qu'ils sont associés à des manuels scolaires fournis par l'établissement, des manuels sont également à la charge des familles au prétexte qu'ils concernent des options (en lycée). Cette situation ne doit pas être considérée comme une fatalité, des avancées ont déjà eu lieu dans ce domaine et la FCPE-Paris poursuivra ses efforts auprès du département et de la région pour obtenir que la mise en oeuvre de la gratuité soit une réalité.

POIDS DES CARTABLES

Depuis des années la question du poids des cartables est un sujet récurrent dans les collèges parisiens. Il est pourtant toujours pris sur le ton de la plaisanterie par les chefs d'établissement, ignoré par les enseignants alors qu'il s'agit d'un réel problème de santé publique. Des solutions existent comme par exemple le doublement du nombre de manuels en 6^e et en 5^e ; elles sont même mises en oeuvre dans certains départements. La FCPE-Paris poursuivra son action auprès des autorités compétentes pour obtenir la prise en compte de cette question et la mise en oeuvre de solutions *organisationnelles* et/ou des moyens nécessaires.

FCPE SUP

Aujourd'hui le domaine d'action de la FCPE s'arrête au bac ; pourtant le système scolaire ne s'y arrête pas et les orientations de l'enseignement supérieur ne sont pas sans incidence sur l'organisation de la scolarité dans le secondaire. Ce faisant, la FCPE laisse le champ libre à la PEEP qui dispose d'une Union fédérale universitaire (PEEP-SUP). Comme d'autres CDPE, la FCPE-Paris demandera à l'occasion du prochain congrès national qu'une réflexion soit engagée pour permettre à la FCPE de jouer son rôle plein et entier sur l'ensemble du système éducatif.

CONGRÈS 2006 : RÉSULTAT DES SCRUTINS

Participation au congrès :		00,00 %			
	mand ^{ts}	votants	blancs ou nuls	pour	cont ^{és}
Rap. d'activité :	69	62	0	60	2
Rap. financier :	69	62	1	56	5
budget 2004-05 :	69	62	3	56	3
Cotis ^{es} 2004-05 :	69	62	1	57	4
<hr/>					
Contr. comptes :	75	74	1		
<hr/>					
Élus ou réélus pour un an :					
Michèle Hanin				74	
Antoine Cancellieri				74	
<hr/>					
Conseil d'adm. :	75	74	1		
<hr/>					
Élus ou réélus pour trois ans :					
Françoise Brugière				73	
Sylvie Basile				72	
Cécile Marelle				71	
Corinne Réti				71	
Régis Lindeperg				69	
Hamilton dos Santos				69	
Fabienne Messica				63	
<hr/>					
Motions & vœux	délég. ou m ^{dt}	votants	abst.	pour	cont ^{és}
R E S F :	65	38	4	34	0
Droit au doub ^t :	65	41	3	37	1
Lycéens inculpés :	65	38	3	35	0
Examens :	65	61	0	61	0
C D E N :	65	62	1	61	0
Handicap :	65	50	0	50	0
Gratuité :	65	62	1	61	0
Poids cartables :	65	61	1	60	0
FCPE sup :	65	65	14	27	24

LE PATRIMOINE DES SANS-PAPIERS S'EXPOSE QUAI BRANLY

Le musée du quai Branly reste un musée colonial. C'est le point de vue d'Aminata Traore, ancienne ministre de du Mali. Contradictions, incohérences et paradoxes.

On l'appelait naguère le musée des colonies. Son installation quai Branly ne change rien à l'affaire. Dans un texte publié au début de l'été, Aminata Traore, ancienne ministre de la culture du Mali, met en relation l'ouverture du musée du quai Branly et la politique d'immigration française.

TRÉSOR DE GUERRE

« Ainsi, écrit M^{me} Traore, nos œuvres d'art ont droit de cité là où nous sommes, dans l'ensemble, interdits de séjour. » Puis l'ancienne ministre dénonce la loi dite de l'immigration choisie, l'arrogance de Nicolas Sarkozy et l'Europe forteresse, avant de rappeler que « les œuvres à l'honneur quai Branly appartiennent avant tout aux peuples déshérités du Mali, du Bénin (NDLR : ex Dahomey), de la Guinée, du Niger, du Burkina-Faso (NDLR : ex Haute-Volta), du Cameroun, du Congo... » et qu'elles « constituent une part substantielle du patrimoine culturel et artistique des sans visa et des sans papiers quotidiennement traqués au cœur de l'Europe, rendus menottés à leurs pays d'origine ».

Dans une lettre à Jacques Chirac, Aminata Traoré se demande « jusqu'où iront les puissants dans l'arrogance et le viol de l'imaginaire ». Elle retient « le musée du quai Branly comme l'une des expressions parfaites des contradictions, incohérences et paradoxes de la France dans ses rapports à l'Afrique. » Elle considère que « les trois cent mille pièces que le musée abrite constituent un véritable trésor de guerre en raison du mode d'acquisition de certaines d'entre elles et le trafic d'influence auquel celui-ci donne parfois lieu entre la France et les pays dont elles sont originaires ».

Un musée, de ce point de vue, bâti « sur un douloureux paradoxe dès lors que la quasi totalité des Africains, des Amérindiens, des Aborigènes, dont le talent et la créativité sont célébrés, n'en franchiront jamais le seuil compte tenu de la loi sur l'immigration choisie. (...) Un masque africain sur la place de la République n'est d'aucune utilité face à la honte et à l'humiliation subies par les Africains et les autres peuples pillés dans le cadre d'une certaine coopération au développement. »

Olivier Messac

PETIT BRONZE
(Lobi ?)
Collection particulière



* Écrire à Bernard Dubois, FCPE-Paris, 14 rue d'Astorg, 75008 Paris, bernard.dubois@fcpe75.org

** Les Trois Luxembourg, 67 rue Monsieur-le-Prince, Paris VI^e

*** La Mort d'Empédocle (Der Tod des Empedokles), 1987, drame, 2h12.

NOUVELLE RUBRIQUE

UNE PAGE CINÉMA ET ÉDUCATION

Dès le prochain numéro de *Liaisons laïques*, une nouvelle rubrique : *cinéma et éducation* sera introduite avec des informations sur l'enseignement du cinéma, la sortie des films, des DVD d'actualité et de répertoire les festivals pour la jeunesse et les sites relatifs au cinéma. Nous publierons aussi des interviews de professionnels : réalisateurs, producteurs, acteurs, scénaristes, enseignants, personnalités des instances administratives du cinéma, de la recherche, de sociétés d'auteurs. Nous parlerons de la vie du cinéma et des événements ponctuels à Paris et en Île-de-France, notamment les initiatives cinématographiques dirigées vers les écoles, collèges et lycées. N'hésitez pas à nous communiquer les initiatives dont vous pourriez avoir connaissance*.

En attendant, nous invitons nos lecteurs à voir le film de Danièle Huillet et Jean-Marie Straub : *Ces rencontres avec eux (Quei loro incontri)* Inspiré de l'œuvre de Cesare Pavese : *Dialoghi con Leucò*, et récompensé par un Lion d'argent au festival de Venise. *Quei loro incontri* est actuellement projeté au cinéma *Trois Luxembourg* **.

LA MORT DE DANIELÈ HUILLET

Qu'il nous soit ici permis de regretter que ce film magnifique est le dernier de ce couple de réalisateurs. Danièle Huillet nous a en effet définitivement quittés peu avant la sortie du film à Paris. C'est une grande perte tant pour Jean-Marie Straub que pour le cinéma mondial. Qui ne se souvient du passage du lézard, à la fin d'un des sublimes plans de *La Mort d'Empédocle* *** ?

ÉCOLE & HANDICAP : VERS QUELLE ÉGALITÉ ?

Débat animé par Thierry Fernandès

Avec la participation de
Jean-Louis Auduc
 directeur adjoint de l'IUFM de Créteil,
Hamou Bouakkaz
 conseiller du maire Paris,
Sylvie Exertier
 Maison du Handicap,
Geneviève Lang
 professeur au CNAM,
M. Roosz
 Fédération F^{se} des troubles du langage
 & **Michel Sangam**
 président de la FCPE-Paris

Samedi 18 novembre 2006, de 9h 30 à 12 h
 Mairie du IV^e - 4 place Baudoyer
 Métro Hôtel-de-Ville

OFFRE D'EMPLOIS À TEMPS PARTIEL

La mairie de Paris lance une campagne de recrutement de surveillants pour assurer l'interclasse de midi dans toutes les écoles maternelles et élémentaires publiques.

La mairie recherche des vacataires âgés de 18 à 65 ans pouvant dégager deux heures de leur temps libre, les jours scolaires de 11h30 à 13h30. Le poste consiste à assurer la surveillance, l'encadrement et... l'animation de groupes d'enfants durant la pause méridienne.

Étudiants ou retraités de moins de 65 ans, voire sans emploi, la mairie semble miser sur tous les profils pour remplir cette tâche qui exige le sens de la responsabilité et celui de l'initiative.

SALON DE L'ÉDUCATION

Du 16 au 19 novembre
 Parc des expositions
 Hall 7

Métro P^{te} de Versailles

Invitation gratuite sur :
www.salon-education.org

LES MOTS CROISÉS

d'Albertine

sur le thème de la Rue de Grenelle

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

GRILLE n° 281

HORIZONTALEMENT

1. Ministre. **2.** Antique poupée - l'Irlande poétique. **3.** Non avenu - en matière de. **4.** Petit morceau de ficelle - hôpital - 576m paraît-il. **5.** Fait un tour quand il est chaud - très suffisant. **6.** Pris à la lettre - son dada le b. a. - ba. **7.** L'Irlande libre - à fond plat et un peu siphonné. **8.** Bleu même fainéant - sillonne les campagnes. **9.** Fin de stationnement - Éléphant pour un mammoth. **10.** Nom du père à la mer - mène aussi au point.

VERTICALEMENT :

1. Certains feraient mieux d'engraisser. **2.** Le ministre peut parfois en manquer. **3.** Du ravissement en messagerie - habitude. **4.** article - bon mangeur. **5.** Fraîchement parues - plutôt cru. **6.** Patron - autre vieille poupée - Retraite d'un ministre usé. **7.** Fait appel - un perfide en Albion. **8.** Pour les feuilles de Chirac - le second fit plutôt pâle figure. **9.** Négation - eut culture et éducation - début d'année. **10.** Fait du tort - faite, ou défaite, pour lui.

La solution dans notre prochain numéro.

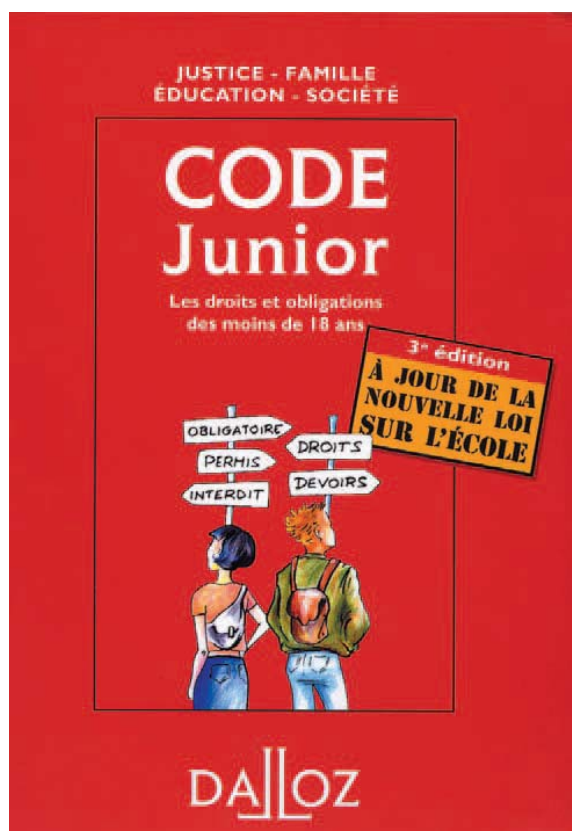
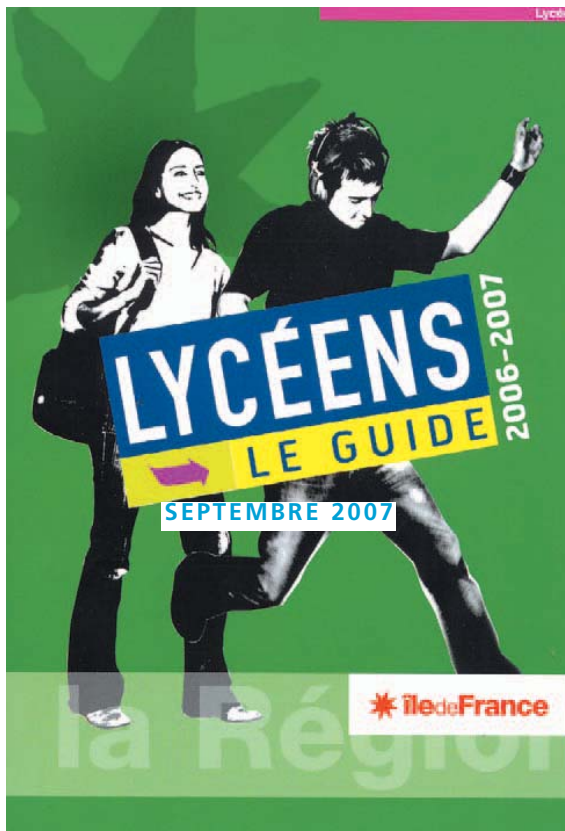
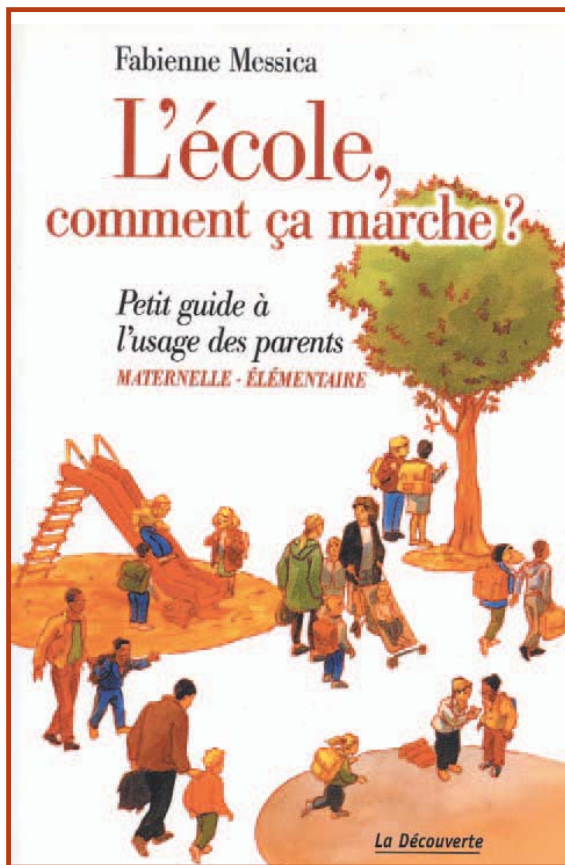
SOLUTION DE LA GRILLE DU N° 280

HORIZONTALEMENT : 1. de Panafieu. 2. Ri ; mon. ; Ulm. 3. Girard. 4. Yeu ; Ees.

5. Ferrand ; et. 6. Oslo. 7. Schapira. 8. Sel. 9. Broc ; Bravo. 10. Baupin ; mon.

VERTICALEMENT : 1. Dreyfus. 2. Ei ; Ee ; cira. 3. G.U.R. ; ou. 4. Ami ; rua ; CP.

5. Noria. 6. Ana ; ISBN. 7. Redorer. 8. lule ; salam. 9. El ; sel ; V.O. 10. UMP ; Toubon.



Jeunesse, enseignements, orientation, formations,
métiers, entreprises, international, langues, sport,
santé, multimédia, édition, nouvelles technologies,
loisirs éducatifs, outils pédagogiques, équipements,
formation continue, débats...



le salon de l'éducation

UN ÉVÉNEMENT DE
la ligue de l'enseignement

AVEC LE SOUTIEN DU
**Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche**



ORGANISÉ AVEC

EDUCATEC

l'Étudiant

ONISEP

**ENTREE GRATUITE
pour 2 personnes**
sur présentation de ce document

Du Jeudi 16 au Dimanche 19 novembre 2006

9H30-18H00 PARIS EXPO (M) PORTE DE VERSAILLES

Mairie de Paris

CASDEN
BANQUE POPULAIRE
La Banque de l'Éducation

MAIF
ASSUREUR MILITANT

MGEN

france
5

ile de France

INFORMATIONS & INVITATIONS GRATUITES : www.salon-education.org